REVUE SUISSE

La revue des Suisses de l'étranger Septembre 2018

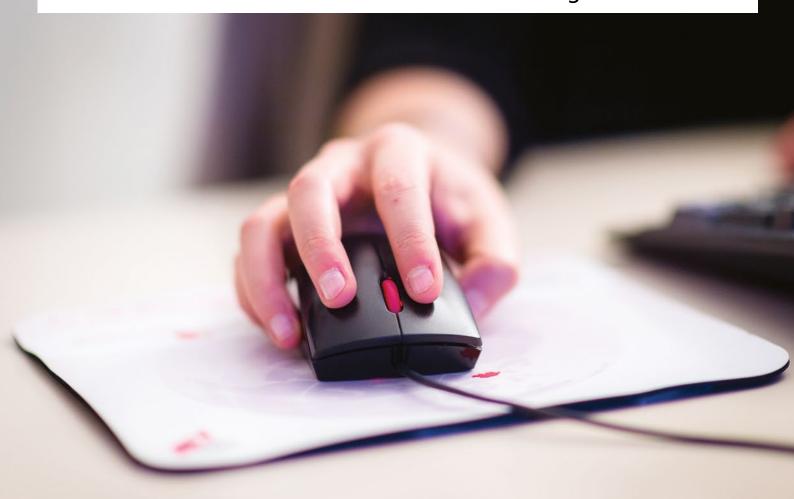


Signez la pétition! Pétition en ligne e-voting



Pétition: Le vote électronique pour tous les Suisses de l'étranger

L'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) demande au Conseil fédéral et au parlement de rendre le vote électronique accessible à toutes les Suissesses et à tous les Suisses de l'étranger d'ici à 2021.



Signez la pétition en ligne d'ici au 28 novembre 2018 sur <u>www.evoting2021.ch</u>

La pétition peut être signée par toute personne indépendamment de son âge, son sexe, de sa nationalité ou de son domicile (en Suisse ou à l'étranger).

Partenaire de SwissCommunity:













Sommaire Éditorial 3

Chaussures de toute pointure - classes d'âges mélangés

5 Courrier des lecteurs

6 En profondeur

Renforcer la densité urbaine ménage le sol mais pas toujours le bien-être

10 Politique

Droit international: la votation prévue en Suisse touche à ses fondamentaux

Un groupe minuscule réussit à lancer un référendum contre le recours à des détectives sociaux

13 Reportage

L'école primaire suisse évolue à une vitesse vertigineuse

16 Série littéraire

L'écrivain Thomas Hürlimann dans la ville de Berlin coupée en deux

Nouvelles du monde entier

17 Société

Rita Soltermann, un enfant placé: les cicatrices perdurent

22 Informations de l'OSE

L'OSE lance une pétition en faveur de l'introduction rapide du vote électronique

26 news.admin.ch

28 Images

Walter Mittelholzer, le pionnier photographe de l'aviation

- 30 Lu pour vous / Écouté pour vous
- 31 Sélection / Nouvelles

Photo de couverture: un ordre méticuleux règne dans le couloir de l'école Spitalacker de la ville de Berne. Photo: Adrian Moser



Quand nous jetons un œil sur les chaussures rangées devant de nombreuses classes d'école en Suisse, nous remarquons une grande différence de pointures: de toutes petites chaussures avoisinent avec des plus grandes. Ce constat n'est que le reflet de ce qui se passe dans une classe de primaire. La tendance va clairement vers un mélange des classes d'âges et des niveaux. Au lieu d'enseigner aux enfants regroupés selon leur

âge, aujourd'hui, dans une même classe se côtoient les enfants de maternelle et ceux de 1P à 2P. L'objectif de cette réforme est de permettre à l'enfant d'avancer à sa vitesse et d'acquérir au contact des plus jeunes et de ses aînés des compétences sociales. Ces changements qui sautent aux yeux sont en fait bien plus profonds et font partie d'une stratégie: faire entrer les écoles primaires dans un modèle pédagogique qui bouleversera profondément sa perception. Au lieu de transmettre simplement des connaissances, l'école souhaite enseigner en parallèle des stratégies d'apprentissage permettant à l'élève de naviguer en toute sécurité à travers la jungle du savoir.

Il y en a qui redoutent de tels changements pensant que la ressource «formation», essentielle pour la Suisse, pourrait perdre de son importance. Un fait est certain: les montants investis par la Suisse dans la formation sont considérables. La Confédération ainsi que les cantons et les communes consacrent tous les ans de l'ordre de CHF 37 milliards à l'éducation, un budget qui est au cœur de tous les débats. Et pourtant c'est l'arbre qui cache la forêt. Par rapport au produit intérieur brut élevé de la Suisse, le budget dédié à l'éducation est très moyen. La Suisse se place seulement au rang 23 du classement, à savoir dans la moyenne des pays industrialisés.

Le débat mené sur l'école primaire du futur suit souvent les règles conventionnelles et engendre des effets qui ne sont ni prévus, ni voulus: comme le souligne notre auteure Mireille Guggenbühler, les hommes sont minoritaires au sein des écoles primaires car ils considèrent les salaires trop peu attractifs. Ce sont majoritairement des femmes qui prennent les enfants en charge; sans elles, l'enseignement serait voué à l'échec. Et pourtant, en l'absence d'hommes, les enfants manquent d'un modèle qui se conjugue au masculin. C'est un critère à prendre en compte pour la qualité de l'école.

Et enfin, un sujet qui me tient à cœur: après des mois passés au poste de directeur par intérim de la «Revue Suisse», j'assumerai désormais la fonction de son rédacteur en chef. Dans cette fonction, je serai responsable de la Revue et contribuerai à sa conception et son évolution future – soutenu par une équipe exceptionnelle. J'espère que la «Revue» réussira, également à l'avenir, à refléter de manière cohérente et véridique ce qui préoccupe la Suisse et la caractérise. Pour ce faire, nous faisons appel à nos lectrices et lecteurs et leur avis. À une époque où les médias sont en pleine effervescence, la «Revue» souhaite avant tout rester: honnête et fiable.

«REVUE SUISSE» - L'APPLICATION EN TROIS CLICS!

Lisez gratuitement la «Revue Suisse» sous forme d'application! Rien de plus simple:

- 1. Ouvrez le Store sur votre smartphone ou votre tablette.
- 2. Saisissez le terme de recherche «Revue Suisse».
- 3. Tapez sur Installer le tour est joué!







Assurance maladie et accident internationale

- NOUVEAU: Transfert sans examen médical (possible avec une assurance complémentaire Suisse existante)
- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans le monde entier
- Assurance privée à vie
- Plus de 100 plans d'assurance complets à choix

Solutions d'assurance individuelles pour étudiants, **Suisses de l'étranger**, frontaliers, détachés



ASN, Advisory Services Network AG

Bederstrasse 51, Case Postale 1585 CH-8027 Zurich, Suisse info@asn.ch



Assurance-Maladie Internationale

Couverture internationale avec libre choix des spécialistes et des hôpitaux.



Tel +41 44 266 6111 info@sip.ch

Compétence. Expérience. Service indépendant.

www.sip.ch

MIET-PW, MIET-Camper, MIET-4x4

Ilgauto ag, 8500 Frauenfeld

200 Autos, 40 Modelle, ab Fr. 500.-/MT inkl. 2000Km



Tel. 0041 52 7203060 / www.ilgauto.ch



Courrier des lecteurs 5

Le tourisme contribue à une croissance de l'événementiel dans les montagnes suisses



Merci pour le magnifique article sur l'évolution touristique en Suisse et la discussion menée depuis des générations sur le bien-fondé de ce développement ou son non-sens. Je suis moi-même originaire d'une région du canton des Grisons, réputée pour son tourisme et je connais le problème. Le tourisme génère des milliers de postes, sans cette activité, les Alpes seraient un lieu dé-

sert, peu exploité sans offrir le moindre avenir aux jeunes. En tant qu'alpiniste, je peux calmer les esprits. Si je me tiens sur le sommet d'une montagne et que mes yeux font un tour complet des paysages, je peux vous dire que nombreuses sont les montagnes qu'aucun pas n'a foulées.

RETO DERUNGS, HIGUEY, RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Je me rends compte que le commerce se répand dans chaque parcelle vierge de ce monde. Tout ce que je sais, je le dois à mon séjour à Interlaken et à mes randonnées dans l'Oberland bernois.

Mon père est né à Berne et mon épouse et moi, avons quitté l'État de Washington pour nous rendre pour la première fois en Suisse. Je me suis même fait une entaille dans le pouce avec un couteau Victorinox le jour précédant mon 60° anniversaire. Il me semblait opportun de laisser un peu de sang sur la terre de mes ancêtres.

Nous nous sommes rendus à Mürren dans une télécabine, sous un ciel azur. En marchant vers Gimmelwald, les vues saisissantes de l'Eiger, le Mönch et la Jungfrau nous ont fascinés. Nous avons fait la connaissance d'un Suisse qui, lui aussi, fêtait son anniversaire. Il faisait cette randonnée tous les ans. Certaines personnes n'ont pas eu l'occasion de vivre dans la Suisse d'hier, et certaines autres, comme moi, sont fascinées aujourd'hui par ce pays. Si nous nourrissons une vision inspirée, autre que celle de soutirer l'argent des touristes, alors peut-être que le changement ne détruira pas la Suisse de demain. Avançons avec sensibilité. Il n'y a pas de retour en arrière possible.

TREVOR GLOOR, WASHINGTON, ÉTATS-UNIS

Je n'ai pas l'intention d'accuser le tourisme de tous les maux mais de pointer du doigt ce qui est encore supportable et ce qui dépasse les limites. Il s'agit, bien évidemment, d'un point de vue tout subjectif. Ce qui me préoccupe est de savoir de quel droit le capital investisseur ou celui qui souhaite maximiser ses profits, qu'ils soient Suisses ou étrangers, peut mettre la main sur les paysages, montagnes, lacs, mers et villes avec les conséquences que nous connaissons. Le prix des terrains, de l'immobilier, les loyers et frais d'hébergement grimpent sans cesse, les autochtones sont chassés. Nous, les Suisses, fiers de notre pouvoir d'achat, quittons nos montagnes envahies par les hordes de touristes pour d'autres cieux: les Andes, le Népal...

Je pense qu'il faut arrêter de sacrifier à une croissance débridée le bien-être de la nature et des hommes. Il ne suffit pas d'acheter au supermarché des produits bio ou régionaux. Il est temps de regarder nos agissements d'un œil critique, à commencer par le Rigi, ce lieu d'excursions prisé.

HANS REICHERT. FRANCFORT SUR LE MAIN. ALLEMAGNE

Magdalena Martullo-Blocher dans les pas démesurés de son père



Est-elle comme son père, criant contre l'Europe, mais mangeant dans l'assiette européenne sans scrupule dans le plus pur style «faites comme je dis, mais pas comme je fais».

MICHEL PIGUET, COMMENTAIRE EN LIGNE

Échelles pour chats: une passerelle discrète pour les chats helvétiques



Bonjour, désolée, mais je ne suis pas d'accord avec votre phrase: «Les chats pourraient sans doute vivre au quotidien sans ces aides.» Les chats ont besoin de liberté et, suivant l'étage où se trouve l'appartement de leurs maîtres, ils ne peuvent pas aller à l'extérieur comme bon leur semble. On voit trop souvent des cas de chats qui ont sauté dans le vide et sont soit morts soit re-

trouvés estropiés. En plus, ces «escaliers» sont un terrain de jeux idéal et leur santé est ainsi améliorée, car ils bougent, contrairement aux chats continuellement enfermés. Je trouve cette initiative excellente et je vais sans tarder fabriquer une «échelle de poules» pour mon chat.

LILIANE ENJOLRAS, LE GRAU DU ROI, FRANCE

Je vous remercie pour le joli article sur les échelles pour chats. Lors de mon dernier séjour en Suisse, j'ai effectivement remarqué les nombreux escaliers à l'attention des chats. C'est cependant grâce à la «Revue» que je réalise à quel point ces constructions sont typiquement suisses. C'est l'amour des bêtes mué en infrastructure. Il y en a qui considèrent cette initiative de drôle d'idée, pour moi elle est magnifiquement insolite.

La Suisse accepte la densité urbaine, mais à contrecœur

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire a mis un coup de frein au mitage en forçant les collectivités à densifier les zones bâties. L'application de cette politique ne va pas sans oppositions.



STÉPHANE HERZOG

Construire en ville et à proximité de celle-ci, partout où des espaces peuvent être exploités, pour freiner le mitage du territoire qui ronge 1,2 mètre carré de terrain agricole par seconde; mais aussi, réduire les zones constructibles trop étendues. Tel est le concept qu'ont accepté les Suisses en soutenant la nouvelle loi sur l'aménagement (LAT), entrée en vigueur en mai 2014. Dans un pays où les instruments légaux permettant de délimiter les zones agricoles des zones à construire ont été mis en place tardi-

vement, soit à la fin des années soixante, la nouvelle loi dresse de véritables barrières contre une consommation exponentielle des terres. «La LAT a introduit un moratoire de cinq ans interdisant aux communes de délimiter de nouvelles zones à bâtir à moins de les compenser en zone agricole, avec obligation pour les cantons de présenter à la Confédération un plan directeur dans ce délai. Ce frein aura des effets», indique Christa Perregaux DuPasquier, vice-directrice de l'association pour l'aménagement du territoire, devenue Espace Suisse.

Ce projet de Chêne-Bourgeries, commune du canton de Genève, est considéré comme exemplaire, les façades en bois rappellent une architecture campagnarde. Entre 1985 et 2009, les surfaces d'habitat et d'infrastructures ont crû de 23,4 % sur un territoire où cette emprise s'élève à 7,5 %. Ce processus a surtout touché les ceintures d'agglomération et les régions métropolitaines. La Suisse est-elle dense? «C'est difficile à dire, relativise l'urbaniste et architecte Jérôme Chenal, qui dirige la Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT) de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. Il juge qu'un voyage sur le Plateau démontre une densité qui reste acceptable et que le potentiel de

densification reste important en Suisse, notamment dans les ville à densité basse.»

Des logements? Oui, mais pas chez moi

Née en 1943 pour protéger les espaces naturels, l'association Espace Suisse a reçu un mandat de la Confédération pour accompagner les communes et cantons dans l'application des mesures de densification urbaine induites par la LAT. Et les besoins sont grands, car si l'idée de sauvegarder les espaces agricoles et naturels est acceptée par les Suisses, le concept de densification effraie. Un exemple récent? Celui d'un projet de 268 logements dans la commune genevoise de Chêne-Bougeries. Celui-ci a été refusé en mars par voie de référendum contre l'avis de la commune et du canton, malgré une densité modérée - soit un indice d'utilisation du sol de 0,9 (voir encadré). Refuser des logements pour protéger une surface maraîchère, dans un canton qui manque cruellement d'appartements? La réaction peut sembler égoïste. «On ne peut pas

en vouloir aux habitants de cette commune, dit Jérôme Chenal. Les gens ont estimé que ce projet allait bouleverser leur quartier, où ils se trouvent bien.»

Pourtant, le réflexe «Not in my backyard» n'est pas la règle, puisque dans le même temps, les Genevois ont accepté en votation communale deux projets totalisant 600 logements: l'un dans la commune suburbaine de Bernex, l'autre, au cœur du quartier urbain du Petit-Saconnex. Ce vote répond à un autre désir des Suisses, celui «d'être proches de leur travail et de disposer de services de proximité», relève le directeur du CEAT.

«La Suisse reste un pays anti-urbain»

Ce mouvement de défiance face à la ville serait un réflexe ancré chez les Suisses, dont le pays «reste anti-urbain, et où domine l'idéal d'une villa et de la nature», commente Nicolas Bassand, chargé de cours en filière architecture à la Haute École du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA). Or la demande d'espace est en hausse, rappelle la vice-directrice

d'Espace Suisse. «D'une part, la population augmente, de l'autre, les grands ménages diminuent. En 1930, la moitié d'entre eux comptaient cinq personnes ou plus, alors qu'aujourd'hui deux tiers comptent de une à deux personnes. Par ailleurs, la mobilité explose, avalant du terrain en infrastructures, en raison notamment du temps consacré aux loisirs, qui a doublé entre

Créer de la densité en zone villa, en jouant sur la culture pavillonnaire

À Genève, la zone 5 – dédiée aux villas – représente presque la moitié de la zone à bâtir du canton, mais elle n'accueille qu'un peu plus d'un habitant sur dix. Problème, la construction de logements plus denses dans ces lieux se heurte à de fortes oppositions. C'est que l'idée même de la densification charrie des notions négatives, liées par exemple à la délinquance, ou à la notion d'un habitat standardisé.

Pourtant, les temps changent, estime Nicolas Bassand. «Une partie des gens est revenue du modèle villa-thuyas-tondeuses. Par ailleurs, la pression économique fera peut-être que des propriétaires de villas accepteront des projets de logements dans ces zones, pour autant qu'ils soient conçus avec soin et sur un mode qui associe propriétaires et maître d'œuvre.»

L'architecte cite l'exemple de bâtiments construits en bord de zone villas qui ont réussi à plus que doubler la densité — passant d'un indice d'utilisation du sol de 0.3 à 0.8 — «en intégrant des codes culturels de la zone pavillonnaire». Nicolas Bassand cite l'ensemble Brüggliäcker, à Schwamendingen (ZH) et celui de la route Jean-Jacques Rigaud, à Chêne-Bougeries (GE). «À Zurich, les pignons du bâtiment (ordonnés en quinconce: ndlr) sont semblables en taille aux villas qui se trouvent juste à côté. Ce n'est plus une cage à lapins, mais c'est plus dense. Les architectes ont joué sur l'ambiance du jardin, grâce à une sorte de bricolage érudit. À Genève, le projet, avec ses toits à deux pans et sa façade en bois, fait écho à une architecture campagnarde.»

Ce spécialiste a consacré son doctorat à la question de la «profondeur» du bâti. Cette façon compacte de bâtir, issue de certaines constructions du Moyen Âge, a été abandonnée au $20^{\rm e}$ siècle, aboutissant à des barres d'immeubles fins et espacés, répondant à des préoccupations hygiénistes de l'urbanisme. Cette profondeur a fait son retour au tournant de ce siècle en Suisse, avec des bâtiments plus denses et larges. Le chargé de cours auprès de la HEPIA cite comme exemple un immeuble de la Schürliweg, à Affoltern (ZH), épais de 38 mètres, ou cette barre de 19 mètres de profondeur, élevée dans le quartier du Hardturm à Zurich-West, qui intègre des appartements communautaires de 13 pièces.



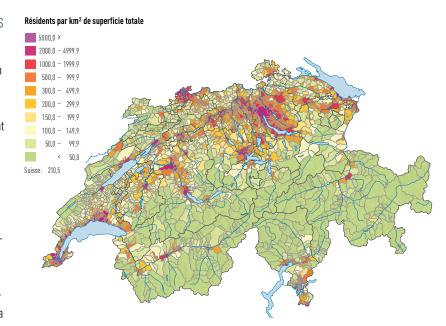
Le lotissement Brüggliäcker situé dans l'arrondissement de Schwamendingen et conçu par une coopérative de construction et d'habitation, avoisine un quartier traditionnel de maisons individuelles

Du béton et des hommes par mètres carrés: les calculs de densité

Les mesures de la densité peuvent diverger selon les cantons, qui vont par exemple inclure ou non parties du sous-sol dans les surfaces de référence, dit Nicolas Bassand. Plusieurs indices sont utilisés par les architectes, parmi lesquels, l'indice d'utilisation du sol (IUS), qui calcule la surface brute de plancher par rapport à la parcelle. La densité (IUS) d'un gratte-ciel peut être de 15, offrant 30 000 mètres carrés de plancher sur une parcelle de 2000 mètres carrés. Si l'IUS d'une villa est de 0.3, les 1000 mètres carrés de terrain dégageront 300 mètres carrés de plancher.

Autres indices de densité, ceux liés à la présence humaine par hectare ou kilomètre carré. La Ville de Genève est la commune la plus dense de Suisse (avec 12 800 habitants au kilomètre carré, contre 4500 à Zurich).

«La densité est une notion comptable, commente Jérôme Chenal, qui prône une approche scientifique de cette question, capable d'indiquer si oui on non la densification représente la meilleure solution dans un espace donné. Par exemple, dit-il, des immeubles hauts et rapprochés ne sont pas optimaux pour capter de



Extrait de l'atlas «Densité de la population» de 2017, publié par l'Office fédéral de la statistique ©OFS

l'énergie solaire.» Le directeur du CEAT pointe également une certaine impréparation en Suisse face à la densification des villes, notamment en lien avec la capacité des sols construits à absorber de fortes pluies. Il cite à ce propos les graves inondations qui ont eu lieu en juin à Lausanne. Autre point d'attention, celui de la pollution, «car si on invite les gens à vivre en plein centre, on augmente pour eux le temps passé dans une atmosphère polluée. C'est un facteur parmi d'autres dont il faudrait tenir compte quand on approche la question de la densité», conclut l'urbaniste.

De tels quartiers de maisons individuelles ne sont plus guère compatibles avec les exigences d'un renforcement de la densité urbaine. Photo Keystone



1984 et l'an 2000, avec 60 % du temps de déplacement lié à ces activités. Le standing de vie qui a augmenté», analyse-t-elle. Il faudra donc densifier, mais tout en conservant de la qualité de vie.

Les coopératives d'habitation: des logements accessibles au centre

Pour Nicolas Bassand, ce seraient les coopératives d'habitation qui représenteraient le meilleur moyen pour réaliser un habitat proche du centre et accessible à différents types de revenus. Il cite l'écoquartier des Plaines-du-Loup, à Lausanne, zone périurbaine prévue pour accueillir 11000 habitants, et qui intégrera des coopératives. Cependant, le système de la coopérative, très en vogue en Suisse alémanique, nécessite que les collectivités publiques maîtrisent le foncier. «Aux Plaines-du-Loup, la commune de Lausanne, qui possède le sol, fait de la qualité, mais si on se trouve sur du terrain en mains privées, c'est très différent», dit Jérôme Chenal. L'architecte et urbaniste prend comme exemple le projet genevois Praille-Acacias-Vernets (PAV), qui vise à réaliser 12 000 logements et 6000 places de travail. Cette zone en mains publiques, mise à disposition à des entreprises sur un très long terme, aiguise l'appétit des promoteurs immobiliers, lesquels visent à obtenir le meilleur ratio possible de logements réalisables en propriété par étages.

Le risque que la densité urbaine gentrifie les centres

En fait, les collectivités publiques ont déjà bâti la ville en ville par le passé. C'est ce qui s'est passé à Genève dans les années 1960 avec les barres locatives des frères Honegger, élevées dans le quartier de la Jonction. «À Lausanne, la Municipalité dit qu'elle n'a pas les moyens, alors qu'en fait, la



location de logements permettrait de dégager une plus-value foncière qui pourrait être redistribuée», juge Jérôme Chenal. En revanche, l'État développe des transports publics efficients. «Les collectivités fournissent les infrastructures, qui profitent au privé à travers l'augmentation de l'attractivité des logements situés à proximité des gares», juge le directeur du CEAT, citant par exemple le futur M3 de Lausanne.

Le chercheur pointe ici la gentrification, qui serait l'un des risques majeurs liés à la densification des villes. «L'État doit intervenir pour construire des logements d'utilité publique», dit Christa Perregaux DuPasquier. Le projet concerne des logements pour environ 7000 personnes et la création de 4000 postes dans le quartier Plaines-du-Loup à Lausanne. En tant que propriétaire des terrains, la commune est garante d'une qualité haut de gamme et d'une politique des prix raisonnable.

À Genève, une valse entre besoin aigu de logements et peur du béton

Construire partout où c'est possible, ou étouffer sous un trafic intense et ne pas réussir à loger ses propres habitants. Telle est en résumé la situation vécue par Genève, dont le mot d'ordre s'aligne à celui de la LAT: densifier!

Objectif? Bâtir 2500 logements chaque année jusqu'en 2030 pour loger 100 000 personnes. Il s'agit de rattraper le retard dans un canton qui crée de l'emploi et attire de nouveaux travailleurs, tout en exportant une partie de ses forces vives hors de ses frontières. Ce message de «bon sens», le ministre des Constructions, le Vert Antonio Hodgers, le porte urbi et orbi, se voyant accuser de vouloir bétonner à tout prix.

L'architecte-urbaniste Jérôme Chenal estime que «Genève n'a pas le choix. Si elle veut accueillir ses travailleurs, elle devra trouver les moyens de toucher à sa zone agricole, car le développement de la zone villa est trop difficile à mener et prendra 50 ans.» Problème, les «bonnes terres», dites zones d'assolement, sont protégées par la Confédération et Genève arrive à la fin de son stock. «Ces remarques ont été entendues à Berne, qui étudie cette question», indique Christa Perregaux DuPasquier. Non sans émettre des réserves. «Si on touche aux zones d'assolement, le risque est d'ouvrir la boîte de Pandore et de voir plusieurs cantons demander des dérogations.»



Une lutte autour du droit national, du droit international et des droits de l'Homme

L'UDC (l'Union démocratique du centre), souhaite inscrire dans la Constitution la primauté de la Constitution fédérale sur le droit international. Une lutte dans les urnes qui touche aux fondamentaux. Une lutte qui est menée avec acharnement.

JÜRG MÜLLER

«Le droit national prime le droit international» et «Le droit suisse au lieu de juges étrangers»: ces exigences ont toute leur raison d'être à une époque où le nationalisme reprend partout des couleurs. Il s'agit de messages simples qui jouent entre le tout-noir ou le tout-blanc sans laisser de place aux nuances intermédiaires. C'est sur ce modèle que s'appuie la prétendue «Initiative pour l'autodétermination» de l'Union démocratique du centre qui sera soumise au vote le 25 novembre 2018. L'exigence clé est la suivante: «La Constitution fédérale prime le droit international et lui est supérieure», exception faite de quelques dispositions obligatoires comme l'interdiction de la torture. Les traités internationaux en conflit avec la Constitution devraient alors être renégociés ou, au besoin, être résiliés. Seuls les traités ayant été adoptés par référendum seront de la compétence du Tribunal fédéral.

Selon l'UDC, l'autodétermination et l'indépendance de la Suisse seraient menacées, à savoir par «les politiques, les fonctionnaires et les professeurs» qui souhaiteraient que «le peuple suisse n'ait plus le dernier mot. Selon l'argumentaire de l'initiative, ils auraient pour objectif de restreindre les droits du peuple. Ils seraient de plus en plus enclins à considérer que «le droit étranger, les juges et tribunaux étrangers priment le droit suisse voté par le peuple et les conseillers d'État». L'initiative d'autodétermination proclame que «le droit suisse est censé être la source suprême de notre droit» et que «les référendums seront appliqués sans état d'âme, indépendamment du fait que la décision plaise ou non à d'élite de la capitale fédérale». Selon l'UDC, l'initiative tendrait à promouvoir «la sécurité juridique et la stabilité dans la mesure où le rapport entre droit national et droit international serait alors sans ambiguïtés».

Un risque pour la stabilité et la fiabilité

C'est précisément ce point de vue que les adversaires de l'autodétermination contestent. Dans

la mesure où l'initiative impliquerait que la Suisse renégocie et, si besoin est, résilie les contrats internationaux en conflit avec la Constitution, elle mettrait en question les engagements contractés par la Suisse au niveau international et sèmerait le doute sur sa stabilité et sa fiabilité, avance le Conseil fédéral. L'autodétermination porterait ainsi atteinte à la place économique suisse. «L'autodétermination menace la sécurité juridique dans le cadre des relations commerciales internationales et rend les décisions stratégiques des entreprises suisses plus complexes.

En voulant resserrer les règles qui régissent un éventuel conflit entre le droit constitutionnel suisse et le droit international, l'initiative ne fera que réduire la marge de manœuvre du Conseil fédéral et du parlement: il serait alors impossible de trouver de manière pragmatique des solutions reposant sur des bases solides et en conformité avec les deux régimes juridiques. La Suisse n'aurait alors que deux options: l'adaptation, à savoir la renégociation d'un traité, ou bien la dénonciation.

Et si le droit international régissait les traités

Opposer le droit international au droit suisse relève déjà d'une chimère car le droit international n'est pas simplement un droit étranger que l'on aurait imposé à la Suisse: le droit international est en grande partie un droit des traités, à savoir un accord conclu entre deux États ou groupes d'État. Les traités internationaux sont soumis en Suisse à une procédure démocratique à l'instar des traités régis par le droit national. Aujourd'hui, l'ensemble des traités internationaux d'envergure sont soumis à un référendum facultatif, voire obligatoire.

Les adversaires de l'autodétermination – à savoir le Conseil fédéral, la majorité parlementaire, voire tous les partis à l'exception de l'UDC – voient d'un œil critique l'initiative d'autodétermination de vouloir retenir seuls les traités ayant auparavant été soumis à référendum. «C'est comme si l'initiative incitait les autorités à passer outre les engagements contractés, constate le gouvernement fédéral. Inciter ainsi la Suisse à une rupture des contrats pourrait massivement affaiblir le pays dans la mesure où les contractants étrangers ne se sentiraient pas non plus liés aux contrats passés avec la Suisse.

Kathrin Alder, juriste et correspondante à la NZZ, la Neue Zürcher Zeitung, auprès du Tribunal fédéral, présente une analyse approfondie de la problématique du référendum. La discussion portant sur le conflit droit national versus droit international a, en fait, été attisée par une décision du Tribunal fédéral accordant la primauté à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) au détriment du droit fédéral: «Selon l'initiative d'autodétermination, de telles décisions ne seront plus tolérées et remplacées par une solution, à première vue simple. Il s'avère cependant que l'initiative ne viendra pas à bout du droit à la libre circulation des personnes, dans le viseur de l'UDC, et ne sera pas non plus à même de clarifier la situation juridique. Dans le cadre des accords bilatéraux I, l'ALCP était par exemple soumis à référendum et reste de ce fait déterminant pour le Tribunal fédéral. En cas de conflit d'intérêts, il est vrai, ce sont toujours les juges de Lausanne qui l'emportent.»

Les droits de l'Homme au centre des préoccupations

Par contre, si l'initiative était votée, la Convention européenne des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CEDH) ne serait, selon Kathrin Adler, plus déterminante pour le Tribunal fédéral: «Quand la Convention a été ratifiée, les traités internationaux d'une certaine importance n'étaient pas encore soumis à un référendum. Le droit constitutionnel qui sera alors en conflit avec la Convention l'emportera de ce fait avec des conséquences juridiques imprévues». La journaliste du NZZ écrit: «Les initiateurs du mouvement se trompent de cible car plus encore que les juges (étrangers) à Strasbourg, ils abhorrent leurs (propres) juges à Lausanne. Le Tribunal fédéral a finalement décidé que la CEDH et l'ALCP priment le droit fédéral. Grâce à l'initiative d'autodétermination, l'UDC prétend vouloir renforcer la démocratie directe. Dans les faits, elle souhaite affaiblir le pouvoir judiciaire et précisément le Tribunal fédéral.»

Les droits de l'Homme seront probablement au cœur du débat. Le Conseil fédéral met en garde, au cas où l'initiative serait adoptée, contre un «affaiblissement de la protection internationale des droits de l'Homme» et pointe les garanties accordées par la CEDH. Il se pourrait que la Suisse ne puisse plus appliquer les règlements de la CEDH. «Sur le long terme, il serait même envisageable que la Suisse soit exclue du Conseil européen ce qui équivaudrait à un divorce entre la Suisse et la CEDH. Le Conseil européen et la CEDH revêtent toutefois un intérêt existentiel pour la Suisse dans la mesure où ces institutions garantissent la stabilisation de l'État de droit, de la démocratie, de la sécurité et de la paix en Europe.»

Au parlement, les adversaires de l'initiative d'autodétermination ont également reproché aux initiateurs du mouvement de vouloir abroger les lois fondamentales et ainsi risquer l'instauration d'un régime arbitraire exercé par la majorité. En se prononçant pour l'initiative, la rupture avec la CEDH serait engagée malgré le fait qu'elle offre la possibilité aux citoyens et citoyennes de l'invoquer - si besoin est - même contre l'État.

Hans-Ueli Vogt, professeur de droit à Zurich, conseiller national UDC et père spirituel de l'initiative d'autodétermination n'en a cure. Lors d'une interview accordée à la Weltwoche, il répond à la question s'il souhaite amoindrir la portée des droits de l'homme: «Non. La protection des droits de l'Homme en Suisse ne dépend pas d'un tribunal étranger. Les droits de l'homme sont inscrits dans notre Constitution.»

L'organisation «Schutzfaktor M» («facteur de protection des droits de l'Homme») insiste: «Nous avons besoin de la CEDH bien que les droits fondamentaux soient garantis par notre Constitution. Il suffit d'un vote majoritaire soutenu par des conseillers d'État pour modifier la Constitution. Suite à un référendum, les droits fondamentaux inscrits dans la Constitution pourront alors être modifiés, voire abrogés». L'organisation «Schutzfaktor M» rejointe par plus de 100 autres organisations suisses lutte depuis des années contre l'initiative de l'UDC.

La lutte aux urnes sera sans merci. Le débat parlementaire offrait déjà un petit avant-goût. Thomas Aeschi, chef de la fraction UDC, n'hésitait pas à parler d'un coup d'État de la part des adversaires de l'initiative qui souhaitent enlever au peuple le droit à l'autodétermination. Et mieux encore: Roger Köppel, conseiller national de l'UDC, à enchaîner: «Ce qui se passe ici est l'éviction pure et simple du peuple. Il s'agit d'une prise de pouvoir, d'une sorte de coup d'État par une classe politique qui évolue dans les hautes sphères, ni encline ni capable de protéger les droits du peuple qu'elle a promis de défendre en prêtant serment». «L'élite politique obnubilée par ses pouvoirs est furieusement décidée à s'approprier la souveraineté du peuple». Köppel qualifie ses adversaires politiques au Conseil national sans hésitation aucune de «non-démocrates » qui se prennent à tort pour des représentants du peuple alors qu'ils sont plus proches de l'étranger que de la Suisse.

Les cornes de la vache ont-elles leur place dans la Constitution?

Le 25 novembre 2018, la Suisse votera également l'initiative en faveur des vaches à cornes. Cette initiative souhaite rendre la dignité aux animaux de rente et faire ancrer dans la Constitution que les animaux à cornes telles les vaches et les chèvres auront droit à une aide financière. Armin Capaul, agriculteur de montagne, est l'initiateur du comité de soutien des bêtes à cornes. Ses adversaires mettent en avant que les cornes sont susceptibles de provoquer des accidents et doivent, de ce fait, être supprimées. Par ailleurs, il s'agira selon eux d'une décision entrepreneuriale à prendre par chaque agriculteur. Aussi bien les initiateurs du mouvement qu'une minorité de la gauche plurielle condamnent l'écornage, source de souffrances pour l'animal et en violation de la loi sur la protection animale. Le Conseil fédéral et la majorité parlementaire se prononcent contre l'initiative.



Les chambres à coucher passeraient-elles sous le regard des assurances?

Le 25 novembre 2018, le peuple suisse sera invité à voter une loi sévère relative aux abus en matière d'assurances sociales. Un petit groupe a lancé un référendum contre l'engagement de détectives sociaux par les compagnies.

JÜRG MÜLLER

Percevoir indûment des prestations sociales au dépens du contribuable n'est pas considéré comme une infraction mineure. Quand un tel acte est rendu public, il soulève à juste titre une vague d'indignation. Comme dans le cas de cette femme, qui, selon les termes du certificat médical, avait grand-peine à se mouvoir ce qui ne l'a pas empêchée, peu après, de s'en aller gaiement sur ses hauts talons. Un fait rapporté lors du débat parlementaire par Madame Ruth Humbel, conseillère nationale du PDC et révélé par les images enregistrées par une caméra de surveillance.

Mais jusqu'où peut aller une telle surveillance? C'est à cette question que le parlement a dû répondre lors de la consultation sur les fondements juridiques d'une telle mesure. La Cour européenne des droits de l'Homme et le Tribunal fédéral suisse avaient en amont déploré l'absence de fondements juridiques en faveur d'une telle surveillance. Ce genre de fraude à l'assurance n'est cependant pas trop répandu : selon l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), l'assurance invalidité (AI) aurait, en 2017, enregistré 630 abus ce qui reviendra à 0,3% des 220 000 bénéficiaires de l'AI au total. Deux tiers de ces abus n'ont cependant pas été découverts grâce à des mesures de surveillance mais entre autres par des examens médicaux répétés. Le parlement souhaite malgré tout adopter une loi relativement sévère.

Les assurances – à savoir l'AI, l'AVS, la caisse-maladie, l'assurance accidents, l'assurance chômage, l'assurance d'indemnités journalières, prestations complémentaires – pourront, selon le texte de loi à débattre, «surveiller un assuré sous couverture et procéder dans le cadre de l'enquête à des enregistrements audio et vidéo et employer des techniques de positionnement. Une telle mesure sera à l'appréciation d'un membre de la Direction de la compagnie d'assurance en question, emploi de «spécialistes externes inclus», donc également de détectives privés. L'utilisation des «techniques de positionnement», telles que le GPS ou les drones, demanderait l'autorisation préalable d'un tribunal.

Le Conseil fédéral privilégie la retenue

En amont du débat parlementaire, des professeurs de droit ont mis en garde contre une loi qui octroierait de larges prérogatives aux compagnies d'assurance. Il en est de même pour le Conseil fédéral qui ne souhaitait pas autoriser le système de positionnement. Alain Berset, chef du Département fédéral de l'intérieur, évoquait quant à lui la protection de la vie privée et le principe de la proportionnalité. Au parlement cependant, la ligne dure s'impose. Alex Kuprecht, conseiller UDC aux États, déclare se fier plus aux hommes du terrain qu'aux professeurs de droit. Et Pirmin Bischof, conseiller PDC aux États, se prononce en faveur des systèmes GPS, seuls capables de localiser des per-



L'écrivaine Sibylle Berg (à droite), Silvia Schenker, conseillère nationale, et Dimitri Rougy lors du dépôt des signatures. Photo: Keystone

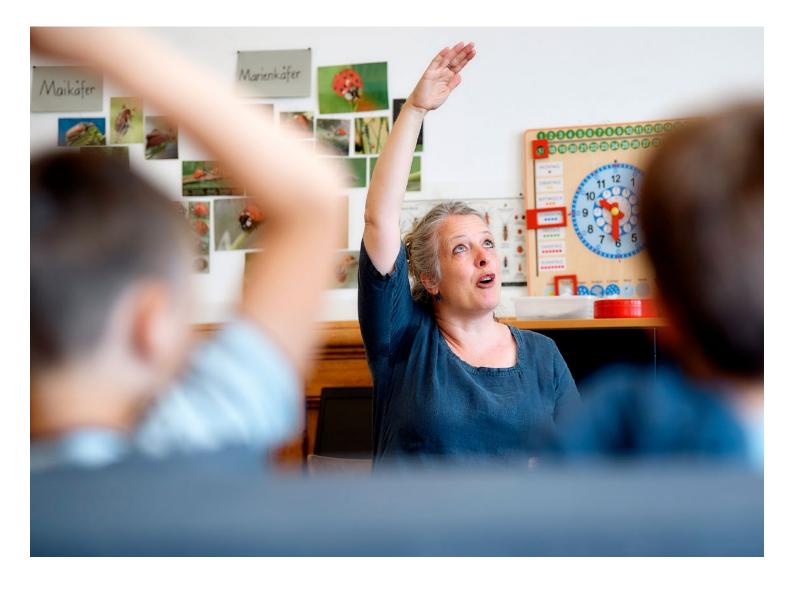
sonnes qui commettraient des abus et qui, par définition, ne seraient pas toujours joignables à leur domicile.

Ceux qui critiquent le projet de loi favorisent toutefois la lutte contre la fraude tout en voulant sauvegarder les fondamentaux d'un État de droit. Ce ne sont pas quelques centaines de fraudeurs qui, selon Silvia Schenker, conseillère nationale PS, justifieraient une suspicion généralisée. Hans Stöckli, conseiller PS aux États, rappelle que le parlement a réfuté récemment un renforcement de la loi contre les délinquants fiscaux.

Les compagnies d'assurance jouent à la police

Malgré toutes les critiques exprimées au parlement, la gauche ne souhaitait pas lancer un référendum. Le PS craignait un débat sur les «parasites sociaux» et s'engouffrait seulement dans la brèche quand un petit groupe autour de l'écrivaine Sibylle Berg et du spécialiste des campagnes, Dimitri Rougy (voir «Sélection», page 31) a lancé avec succès une pétition en ligne. Selon les adversaires de la loi de surveillance, «jamais encore, une loi s'est autant immiscée dans la vie privée de toute une population». La loi autoriserait même de filmer la chambre à coucher si celle-ci était accessible au regard». Les défenseurs du référendum s'offusquent avant tout du fait que les assurances seront maîtres de leur décision, à eux de déterminer si oui et avec quels moyens ils surveilleraient leurs propres clients et cotisants. La lutte contre la criminalité, les enquêtes et la surveillance rapprochée sont, selon eux, de la seule compétence de la police et non des assureurs. Un détective social mandaté par une compagnie d'assurance serait toujours enclin à contenter son mandant en lui fournissant les clichés souhaités. Et ce n'est un secret pour personne que «les assureurs souhaitent rembourser le moins possible», argumentent les adversaires de la loi.

Reportage 13



Un changement fondamental s'opère dans les classes d'école suisses

L'école primaire suisse subit un bouleversement profond. De nouvelles formes d'enseignement s'imposent dans le déroulement des cours. La perception de l'école change de fond en comble. La transmission du savoir est progressivement relayée par la volonté de faire acquérir des compétences aux élèves. Et, fait non négligeable, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser la carrière d'enseignante.

MIREILLE GUGGENBÜHLER

En cette matinée ensoleillée, les fenêtres sont grandes ouvertes. Pour l'instant, l'air est encore un peu frisquet et l'ambiance qui règne dans la classe est à la détente. Ici, dans la classe 204 de l'école Spitalacker à Berne, les enseignantes Danielle Baumann et Marie-Theres Moser mettent la dernière main à la préparation des cours avant que leurs élèves âgés de six à huit ans se pointent. L'école accueille 700 enfants au total, dont 24 de première et seconde année sont pris en charge par Danielle Baumann et Marie-Theres Mo-

ser. Cette petite salle de classe se présente sous des airs coquets et chaleureux et pourtant, les grands changements qui s'opèrent au sein du système scolaire suisse y ont fait leur entrée.

Les deux enseignantes travaillent ce matin en binôme. «Nous apprécions l'enseignement en équipe qui nous permet de nous consacrer davantage à chaque enfant», explique Marie-Theres Moser. Le reste du temps, les deux enseignantes travaillent en alternance. Elles sont toutes les deux employées à temps partiel, un statut somme toute

habituel en Suisse: 75 % du corps enseignant dans le primaire sont des femmes et 70 % travaillent à temps partiel.

Les hommes présents à l'école primaire enseignent majoritairement dans les classes 7 à 9 ou bien exercent la fonction de directeur. Les temps sont révolus où le métier d'enseignant en Suisse était réservé aux seuls hommes. C'est en 1964 que la part des hommes assurant l'enseignement à l'école primaire est tombée sous la barre des 50 % tandis que la part des femmes ne fait que progresser depuis. Le métier d'enseignant se féminise à vue d'œil.

Sans l'engagement des femmes, l'arrêt serait programmé

Beat Zemp, président de l'Association suisse des enseignantes et enseignants s'inquiète face à cette tendance. Il aurait préféré des équipes mixtes homme-femme. «L'enseignement n'est pas seulement une question de matières, l'école est censée contribuer à l'évolution physique, psychique et spirituelle de l'élève. Je suis convaincu qu'une équipe composée d'un homme et d'une femme serait mieux armée pour garantir la cohérence de nos objectifs.» En même temps, Zemp se réjouit de la progression de la part des femmes dans le métier: «Sans la présence des femmes, l'Éducation nationale suisse serait à l'arrêt.» La pénurie d'enseignants est, selon lui, préoccupante et risque de s'aggraver dans la mesure où nombreux sont ceux et celles qui partiront prochainement à la retraite alors que le nombre d'élèves est en continuelle croissance.

Martin Schäfer, directeur de la Haute École pédagogique de Berne partage cet avis: «En Suisse, nous serons pro-

Les enseignantes cycle primaire.



bablement amenés un jour à nous demander comment faire pour trouver des enseignants disposant de compétences suffisantes.» Que ce soit en majorité des femmes qui assurent l'enseignement en primaire ne dérange Schäfer pas plus que ça. Le niveau de leurs compétences professionnelles n'a rien à envier à celui des hommes.

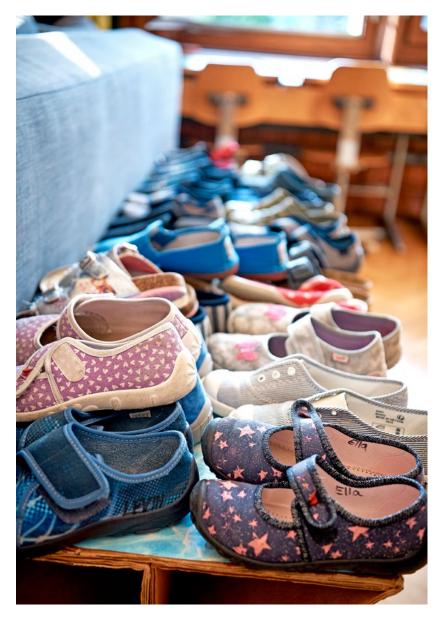
L'association souhaite relever le quota des hommes

La profession attire aujourd'hui plus de femmes leur permettant de concilier travail et vie de famille, pense Ron Halbright, président du projet «Intégrer les hommes dans les écoles primaires». Selon Halbright: «La tradition veut qu'en Suisse, les femmes et hommes se partagent souvent le temps consacré à leur vie professionnelle et aux tâches domestiques. L'homme est plutôt le principal soutien financier de la famille alors que la femme travaille à temps partiel.» La féminisation progressive du métier d'enseignant porterait toutefois atteinte à sa réputation: les salaires ont baissé ce qui détournerait les hommes de cette filière. La situation actuelle inciterait les hommes à considérer le domaine de l'éducation comme en grande partie réservé aux femmes: «Ils réalisent plus tard qu'ils auraient également les aptitudes requises.» Malgré ces perceptions, l'association de Halbright s'est fixé comme objectif de faire augmenter le quota d'hommes travaillant dans les écoles primaires à au moins 30%, et ceci dans la Suisse entière.

Les cours dans un «paysage d'apprentissage»

Loin de cette discussion, Emanuel et Yael, tous deux inscrits à l'école Spitalacker de Berne, sont en cours. Ils aiment bien l'école et leurs deux institutrices dont ils apprécient leur personnalité mais tout autant leur façon d'enseigner. Yael est allongé sur le canapé et bouquine tandis qu'Emanuel s'exerce sur le triangle de calcul. Les deux garçons sont ravis de pouvoir choisir parmi des options proposées sans être obligés de faire la même chose en même temps. Le tableau n'est plus au centre des activités. La salle de classe a été transformée en un «paysage d'apprentissage» doté de différents îlots de travail.

Il s'agit du modèle de Coire, c'est ainsi que s'appelle la méthode d'enseignement que Danielle Baumann et Marie-Theres Moser mettent en pratique et qui fait actuellement fureur en Suisse. À Coire où la méthode a été mise au point, ce sont aujourd'hui plus de 40 classes qui s'y réfèrent. Reto Thöny, ancien directeur d'école et concepteur du modèle, sillonne depuis près de cinq ans la Suisse alémanique pour faire connaître son projet de formation continue. Des écoles en Suisse romande se sont également ouvertes à cette méthode. «Il n'y a que le Tessin qui n'a pas encore adopté le modèle», explique Thöny.



À l'instar des écoles enfantines, les cours selon le modèle de Coire débutent souvent par une brève introduction proposée aux enfants assis en cercle. C'est ainsi que la classe aborde de nouveaux sujets et de nouvelles tâches à accomplir. L'introduction est volontairement concise afin d'accorder aux enfants le temps nécessaire pour apprendre, le temps qu'ils peuvent utiliser à leur guise.

Peter Lienhard, professeur à la Haute École de pédagogie curative de Zurich ne s'étonne pas du succès que connaît le modèle de Coire. Selon lui, ce modèle serait à la base des importantes évolutions qui s'opèrent aujourd'hui au sein des écoles. Il serait entre autres primordial «de promouvoir et de soutenir le bien-être de chaque élève en prenant en compte ses compétences et aptitudes». L'école devra en même temps être à même d'intégrer les enfants ayant des difficultés d'apprentissage ou un handicap: «Grâce au modèle de Coire, nous pourrons relever ces défis de manière plus sereine et efficace».

Les classes de l'école primaire se diversifient, un mélange des classes d'âges s'opère: les enfants âgés de quatre à huit ans sont regroupés ensemble dans des classes dites du cycle primaire.

Nouveau programme, nouvelle perception

La réussite du modèle de Coire est également liée à l'évolution qui s'opère en Suisse quant à la perception de ce que signifie enseignement et apprentissage. C'est ainsi que le programme 21, nouvellement appliqué en Suisse alémanique ainsi que le Plan d'études romand en vigueur en Suisse romande ne se limitent pas seulement à déterminer les contenus mais ils insistent également sur les compétences à acquérir par les élèves. Les stratégies d'apprentissage et méthodes en vue de trouver une solution aux problèmes occupent une place grandissante dans l'enseignement.

Les nouveaux programmes permettent à l'école d'affronter et de réagir aux changements fulgurants que connaît notre monde, pense Matthias Gubler, psychologue et directeur de l'Institut Unterstrass à Zurich qui se consacre à la formation du corps enseignant affecté aux écoles enfantines et primaires. Et de préciser: «Pour acquérir du savoir, nos enfants n'ont plus besoin d'aller à l'école. L'internet pullule aujourd'hui d'outils d'apprentissage. Nos enfants iront à l'école pour acquérir des compétences qu'ils pourront plus tard transposer dans leur travail professionnel et partager avec leurs collègues pour mieux gérer les tâches à accomplir.» Notre objectif est de préparer les élèves d'aujourd'hui à des tâches à ce jour inconnues que leur réservera la société de demain. «Nos écoles ont été créées pour la société industrialisée du siècle dernier», pour suit Gubler. L'école s'est toutefois engagée dans un processus de transformation dont le programme 21 et la progression de nouveaux modèles d'enseignement ne sont que les premières avancées.

Et bientôt la récré

La salle de classe n° 204 de l'école Spitalacker à Berne n'échappera pas à ces profonds changements dont le suivant interviendra dans deux ans: les enfants âgés de quatre à huit ans venant des écoles enfantines ou primaires seront alors regroupés dans des classes dites du cycle primaire. Les deux classes de l'école enfantine seront réunies dans une seule classe de même que les deux premières classes du primaire. C'est ainsi que l'esprit ludique de l'école enfantine se fondera doucement dans un esprit plus scolaire. «Ça sera un autre défi à relever avec enthousiasme et sérénité», se réjouit l'enseignante Danielle Baumann. La transformation ne touchera plus Yael et Emanuel qui, dans deux ans, seront alors des grands. Mais pour l'instant, ils attendent avec impatience la récréation.

Le drapeau de la liberté flotte dans la ville de Berlin alors coupée en deux

Durant ses dix premières années passées à Berlin, Thomas Hürlimann est devenu écrivain.

CHARLES LINSMAYER

En 1974, l'année où son père, Hans Hürlimann, rejoint le Conseil fédéral, son fils, alors âgé de 24 ans, arrive à Berlin et découvre après des années passées comme élève au monastère d'Einsiedeln et comme étudiant à Zurich un monde insoupçonné, radicalement différent: «Il est indéniable qu'un drapeau de liberté flottait au vent. La ‹décennie rouge) n'avait pas encore laissé la place aux années de plomb.» Il devait rester dix ans dans la ville coupée en deux. Il arrête ses études et se rend bientôt à l'évidence que seule l'écriture lui procure l'oxygène nécessaire pour vivre; pour respirer «à travers les mots.» L'art ne prendra une dimension existentielle pour lui que lorsque, en 1980, son frère cadet décède suite à un cancer. La mort et le caractère éphémère de la vie s'imposent à lui. C'est ainsi qu'il écrit la pièce de théâtre «Grand-père et demi-frère», qu'il envoie à Egon Ammann, représentant des éditions Suhrkamp à Zurich. Amman lui rend alors visite à Berlin et lui suggère: «Oubliez le théâtre, faites de la prose, nous la publierons.»

Peu de temps après, le *Berliner Theater* souhaite monter la pièce. Et quand, en 1981, la pièce est présentée pour la première fois au public zurichois, son premier roman «La Tessinoise» est disponible en librairie. Ammann s'est en fait rendu une deuxième fois à Berlin et au «Litfin», un bar près du mur, Hürlimann et lui décident de fonder les Éditions Ammann qui éditeront par la suite non seulement «La Tessinoise» mais également «Le pavillon du jardin», «Mademoiselle Stark», «Le gros chat», «Quarante roses» et les nouvelles. En 1984, il retourne en Suisse et devait mettre 34 ans à transformer en mots ce retour. Dans son roman «Heimkehr» (retour au pays), il se révèle comme virtuose de l'esthétique de la distanciation, un élément théâtral qui fait que cette œuvre telle une odyssée monte crescendo.

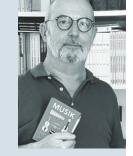
Un retour en trois actes

Heinrich Übel, fils de fabricant de pièces en caoutchouc, a passé dix-huit ans comme éternel étudiant, loin de chez lui. Quand il rentre à la maison sur demande de son père, il est gravement blessé dans un accident de voiture qui survient en contrebas de l'usine paternelle. Défiguré par une blessure à la tête, il revient à lui dans un hôtel sicilien. Il essaie désespérément de comprendre ce qui s'est passé lors de l'accident et après. Chauve comme il est, personne ne le reconnaît. Il peut ainsi faire ses recherches incognito. Peu à peu, des détails lui reviennent à la mémoire. Ses recherches le mènent en Afrique, à Zurich et à Berlin. Les rencontres avec son ancienne amante et une fonctionnaire de la RDA qui lui inspire un amour fou et tout particulièrement avec les personnes liées à l'accident de l'époque, lui révèlent progressivement ce qui s'est passé cette nuit-là. Un deuxième retour est également voué à l'échec. À la troi-

sième tentative, il réussit à parler à son père qui est devenu dément mais réussit à lui communiquer la connaissance essentielle: «Tout n'est que rêve et pourtant vrai. L'essence de l'être humain est son aveuglement.»

De retour au bercail, Heinrich retrouve également l'amour de sa vie. Sur les lieux de l'accident, la voiture réparée l'attend, au volant un chat qui, un joint vissé au coin des lèvres, part à toute allure avec Heinrich: «Passez de l'autre côté, Monsieur, de la mort à la vie!» Le livre dont la richesse ne peut qu'être esquissée ici, montre un nouveau Hürlimann pour qui ce n'est plus la mort mais son dépassement qui devient essentiel. Un écrivain dont Martin Walser disait déjà en 1995 qu'il alliait: «Gravité et élan.»

BIBLIOGRAPHIE: «Heimkehr» a été éditée par les éditions S. Fischer, Francfort sur le Main, qui possède également les droits sur les autres livres de Hürlimann.



«Par une nuit de brouillard, je fourre tous mes classeurs, tous mes brouillons et fiches qui me servent d'aide-mémoire dans les conteneurs poubelles, me prépare le lendemain matin une tasse de café soluble en chauffant l'eau au thermoplongeur et écris les premiers mots de ce que sera le récit de mon existence passée, résumé en une page. Je m'interromps, de la cour montent des bruits d'objets qui s'entrechoquent, déplacés par les éboueurs qui entament leur tournée, et déjà, je suis en bas, bloque l'accès aux poubelles de mes bras et crie «Ne touchez pas! Ce ne sont pas des déchets, c'est ma vie!» (Extrait de «Heimkehr». S. Fischer, Francfort 2018)

CHARLES LINSMAYER EST SPÉCIALISTE EN LITTÉRATURE ET JOURNALISTE À ZURICH Société 17

Malgré une «réparation», tout n'est pas réglé

Enfant, Rita Soltermann fut placée dans une ferme de la vallée d'Emmental. Dès cet instant, elle devint un être humain de seconde zone. Les mesures prises au niveau national pour réparer la souffrance subie, lui semblent justifiées ce qui ne veut pas dire que les cicatrices qui subsistent de cette époque disparaissent pour autant.

MARC LETTAU

Il y a des fleurs, des fleurs, des fleurs partout dans la salle de séjour de Rita Soltermann, la presque octogénaire de Niederönz (BE)... et 350 petits cochons en porcelaine qui font sourire le visiteur mais rappellent à Rita Soltermann sa jeunesse qui était tout autre que rose. À l'âge de six ans, Rita Soltermann fut placée dans une famille de fermiers de montagne sans enfants. Rita était alors le quatorzième enfant placé de suite dans cette famille – une main-d'œuvre gratuite qui peinait sur les pentes abruptes de cette ferme isolée de montagne.

Il fallait se lever à 6h, nourrir d'abord les poules et ensuite les cochons. Ses vêtements restaient imprégnés des odeurs de l'étable quand elle se hâtait à rejoindre l'école sans possibilité de pouvoir auparavant faire sa toilette. Rita Soltermann l'admet sans ambages: «Je puais.» Une fois l'école finie, il fallait se changer et retourner travailler. Faire ses devoirs un jour de semaine était impensable, donc rien d'étonnant que ses résultats scolaires laissaient à désirer et ne lui permettaient pas de suivre un quelconque apprentissage. Dès le départ, ses cartes étaient faussées: «Si tu débutes comme ça, tu restes toute ta vie bouche-trou. On reste un être de seconde zone.»

À dos de cochon

Nourrir les cochons était un moment privilégié dans la vie de l'enfant. Elle aimait bien les cochons, devenus ses compagnons de peine qui lui procurent des rares moments de bonheur: «Parfois, je montais à dos d'une truie et quittais la



Rita Soltermann, ancienne déplacée, parmi toutes ses fleurs: «Ce qui fait le plus mal est de ne pas avoir ressenti d'amour.»

Photos: Danielle Liniger

porcherie.» À l'école, on l'appelait la «Söirittere» – Rita, la dompteuse de cochons.

Rita Soltermann est l'une des milliers de victimes des mesures de coercition prises par l'État. Son destin est typique de celui des enfants auxquels l'administration a volé la jeunesse – et ceci à des fins d'assistance. Les enfants issus de familles défavorisées étaient placés, d'autres étaient détenus dans des centres ou proposés à l'adoption. Les enfants des communautés yéniches ont été

enlevés à leurs familles sous le prétexte de leur assurer un avenir convenable. D'autres ont été castrés ou stérilisés sur demande de l'État. Depuis des années, les débats sont vifs en Suisse au sujet de la réparation et réhabilitation des personnes lésées durant ce sombre chapitre de l'histoire suisse qui a pris fin en 1981.

Le Conseil fédéral et le Parlement ont fait un grand pas en avant en s'attelant à un travail de mémoire en concertation étroite avec les victimes qui bénéficieront d'un montant de solidarité de CHF 25 000. Ils sont plus de 9000 victimes, pour la plupart âgées, qui ont déposé une demande (voir également la «Revue» 4/2018). Rita Soltermann est l'une d'elles.

Est-ce que ce geste changera le regard que l'on jette sur son propre destin? Ce n'est pas si simple, pense Rita Soltermann. Il est certes très important que l'injustice subie soit reconnue comme telle mais en fin de compte, il ne pourra pas y avoir de véritable réparation. «Le fait, étant enfant, de ne pas avoir ressenti d'amour, de ne jamais avoir été serré dans les bras de ses parents, est une expérience irréversible.» Elle ne pourra pas non plus effacer le souvenir du désespoir qui l'a submergée quand, jeune maman, elle a dû lutter pour que son propre enfant ne lui soit pas enlevé. Le geste de solidarité de la part de la Confédération est important: «Mais ce n'est qu'une goutte d'eau dans un océan.»

Les associations des victimes s'insurgent également contre cette solution en disant qu'une réparation ne suffira pas à effacer les traces. Robert Blaser, membre de l'organisation «Fremdplatziert» (placé chez autrui) constate que l'État a certes fait beaucoup mais a également sous-estimé des réactions comme par exemple le réflexe de défense contre tout ce qui est représentatif de l'administration: «Nombreux sont ceux qui considèrent que l'autorité – l'État, le canton, la commune et l'Église – a joué le rôle d'auteur des mesures. Et nombreux sont ceux qui ne comprennent pas que cet auteur veuille leur donner de l'argent.» La contribution de solidarité est, selon Blaser, plutôt «une reconnaissance de l'injustice commise» sans que les conditions de vie se soient pour autant améliorées. Pour les victimes vivant aujourd'hui dans une situation précaire,



le montant serait même désastreux, insiste Blaser: «À savoir cinq salaires mensuels en contrepartie d'une vie salopée.» Selon lui, ce geste n'a rien d'une réparation. Luzius Mader, en charge du dossier, mandaté par le gouvernement, ne lui donne pas tout à fait tort. Il parle de geste de solidarité et non de réparation (voir interview en page 19).

Appel aux fermiers

Werner Zwahlen, membre de l'association «Netzwerk verdingt» (réseau placé) est d'avis que les prestations de solidarité ne peuvent en aucun cas changer l'histoire d'une vie. Son réseau avait espéré qu'un versement régulier tel une rente serait retenue à la place d'un versement unique. Une petite aide financière mensuelle aurait constitué une sorte de «coupure avec le passé». Zwahlen et ses coéquipiers considèrent en outre que ce n'est pas à la Confédération seule de s'occuper du travail de mémoire historique. Les communes, cantons et organisations rurales sont réticents à s'y engager à fond. Kurt Gäggeler du «Netzwerk verdingt» regrette que les fermiers n'envisagent pas de «réhabiliter leurs fermes, à savoir de les laver de la malédiction du passé». À ce jour, il n'existe pas encore d'initiative à ce sujet. Hans Jörg Rüeggsegger, président de la puissante Union suisse des paysans (USP) à Berne, a récemment commenté la suggestion de Gäggeler en disant qu'il ne connaissait aucune

ferme qui se sentirait stigmatisée pour les événements passés.

Que la réparation versée par l'État ne suffise pas à elle seule, est également l'avis de Daniel Huber de la «Radgenossenschaft der Landstrasse» (Association des gens du voyage) qui s'engage en faveur des Sinté et des Yéniches. Donner de l'argent comme geste de solidarité est «bien et justifié». Toujours est-il que dans la vie de tous les jours, les gens du voyage tels les Yéniches et les Sinté ne sont pas bien accueillis. Selon Huber: «L'espace vital des gens du voyage rétrécit, les fermiers sont tenus de ne pas leur accorder d'aires de stationnement.» Le contraste entre la position bienveillante de la Confédération et la réalité serait simplement trop frappant.

Une grand-mère entourée d'une multitude de fleurs

De retour à Niederönz, Rita Soltermann revient sur d'autres facettes d'une vie sans jeunesse. Elle a fait la connaissance de sa sœur cadette seulement à l'âge de 68 ans. Une preuve de plus qu'en tant qu'enfant placé, on appartient à «une famille sans histoire commune». Et elle ajoute que le risque de perpétrer la violence et la maltraitance est grand: «Je ne me suis rendu compte que j'étais une mère très sévère, jusqu'à donner des claques.» Elle en est aujourd'hui désolée mais cette violence doit être en elle ce qui ne l'empêche pas de ressentir un grand bonheur: dans sa vie de couple, elle se sent aujourd'hui protégée, entourée par une famille aimante.

Selon toute vraisemblance, il y a des choses qui s'arrangent. La «dompteuse de cochons» d'antan se consacre aujourd'hui à ses fleurs et est devenue «ds Margritli-Grosi», la «grand-mère aux marguerites»: c'est ainsi que ses petits-enfants l'appellent quand elle leur sourit parmi ses fleurs.

«Le montant est une preuve de solidarité»

Luzius Mader* était chargé de la part du gouvernement fédéral du dossier «Mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamilial». Voici son constat à demi-parcours, somme toute positif.

INTERVIEW: MARC LETTAU

«Revue Suisse»: Jusqu'en 1980, l'État a infligé des souffrances à de nombreux enfants. Êtes-vous satisfait de ce qui a été réalisé en matière de réparation?

Luzius Mader: Oui, je suis globalement satisfait, d'autant plus que par rapport aux approches précédentes, nous avons su lancer le processus politique d'un travail de mémoire indispensable. Ce processus politique est achevé tandis que le travail sur les aspects scientifiques et humains se poursuit.

Vous étiez confronté au problème de devoir trouver des solutions politiquement applicables. Est-ce que ce volet politique pourra répondre aux attentes des victimes?

Dans la mesure où nous voulions obtenir des résultats concrets, nous devions, dans un premier temps, tenir compte du cadre politique. Un échec de plus aurait été fatal.

Vous vous êtes réunis autour d'une table avec les victimes. C'était une expérience douloureuse?

Dans un premier temps, nous devions créer une confiance réciproque. Il fallait dépasser le stade de confrontation «auteurs-victimes». C'était à moi de leur faire comprendre que les personnes réunies autour de la table n'étaient ni l'un ni l'autre, qu'elles étaient seulement désireuses de contribuer au travail de mémoire.

Pour beaucoup parmi elles, la perspective restait donc inchangée: En tant que victimes, elles devaient soumettre leur demande à l'instance incriminée, à savoir l'État. Il n'y avait pas d'autre solution. C'était à l'État de nommer une institution

prête à prendre en charge la lourde tâche. C'est tout à fait justifié: l'État doit assumer le rôle qu'il a joué, qu'il y a eu injustice et que de ce fait, il endossera sa responsabilité. Cette prise de position est au cœur même du problème.

Au maximum 20 000 personnes auraient pu faire valoir le statut de victimes, 9000 demandes ont été déposées.

Un chiffre qui correspond tout à fait à nos attentes, d'autant plus qu'il démontre que les obstacles psychologiques pour déposer une requête ont pu être surmontés par les victimes.

Les victimes reconnues comme telles bénéficient de CHF 25 000. Est-ce qu'un tel montant est suffisant pour remédier à une vie semée d'injustices?

Je ne pense pas, j'évite toujours de parler d'indemnisation ou de réparation. Le montant est seulement une preuve de solidarité. Un geste nécessaire car une attestation du statut de victime couchée sur papier ne pourra suffire. Vu les courriers de remerciements, nombreuses sont les victimes qui l'ont compris ainsi.

Le montant ne suffira pas à faire changer la situation financière d'une personne qui, suite aux souffrances subies, bénéficie aujourd'hui d'aides sociales.

Tout à fait. Ce ne sont pas CHF 25 000 qui changeront fondamentalement une vie, d'autant plus que nombreux sont les ayants droit qui ont atteint un âge avancé. Mais le montant est exonéré d'impôt et n'engendre pas de réduction des prestations complémentaires. Dans ce contexte, ce n'est pas à l'État de donner d'une main pour mieux reprendre de l'autre.



Les mesures mises à ce jour en œuvre ont été prises au niveau national. Mais ce sont les communes et cantons qui ont pris à l'époque les décisions qui ont fait souffrir tant de personnes. Ils s'en lavent les mains? Non, les communes et cantons ont fait un travail remarquable lorsqu'il s'agissait de faire des recherches dans leurs archives et de créer des guichets d'accueil. Les communes comme Berne et Köniz ont entre autres versé des montants conséquents à une aide d'urgence. À l'heure actuelle, huit cantons ont financièrement contribué au budget de solidarité. Le fait qu'ils contribuent est plus important que le

Fin mai, vous avez pris votre retraite en abandonnant votre poste de directeur suppléant de l'Office fédéral de la justice. Pour vous, le thème est donc clos? Je continuerai à m'occuper du sujet et diriger la commission consultative qui

montant versé.

diriger la commission consultative qui étudie les contributions de solidarité et à représenter les intérêts de la Confédération quant au travail de mémoire scientifique.

* Luzius Mader était directeur suppléant de l'Office fédéral de la justice et dirigeait la table ronde en faveur des victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance et de placement extrafamilial. «Seul le volet politique du travail de mémoire est achevé».

Photo: Keystone

La lutte infructueuse pour un nouveau parc national

Les grands espaces naturels en Suisse sont sous pression. Le pays aurait besoin d'autres parcs nationaux. Pourtant, un projet prometteur au Tessin vient d'échouer. De ce fait, l'espoir s'amenuise que la Suisse puisse se doter à terme d'un parc national supplémentaire.

GERHARD LOB

La route est sinueuse pour atteindre Bosco Gurin, ce village pittoresque, perdu à 1500 mètres d'altitude. Le village est le point le plus élevé du canton du Tessin. Bosco Gurin est l'une des deux communes qui s'est prononcée le 10 juin 2018 lors d'un référendum en faveur d'un nouveau parc national avec vingt votes pour et dix-sept contre. Ascona, située sur le lac Majeur a également donné son feu vert. Mais il y a eu un hic, six communes qui se seraient trouvées au sein du futur parc se sont prononcées majoritairement contre ce projet: Brissago, Losone, Ronco sopra Ascona, Centovalli, Onsernone et Terre di Pedemonte. C'est ainsi que fut enseveli l'espoir de voir un parc national dans le Locarnese, une région montagneuse qui se distingue aux abords de la frontière italienne par une nature indomptée où les villages sont rares. À l'hôtel Walser à l'entrée du village, nous faisons la connaissance d'Alberto Tomamichel, agriculteur et président du Conseil communal de Bosco Gurin. Un mois après la votation, la déception se lit encore sur son visage même s'il est fier du résultat que le référendum a obtenu dans sa propre commune. Mais les

urnes ont parlé: les projets envisagés pour l'implantation d'un parc national dans le Locarnese sont tombés à l'eau. Le parc aurait bénéficié de cinq millions de francs suisses par an qui maintenant ne rentreront pas dans les caisses. «Dans notre commune, plusieurs projets vont en pâtir», explique le maire qui rappelle que tous les présidents des Conseils communaux ainsi que les communes bourgeoises ont soutenu le projet du parc national dans le Locarnese. «Maintenant, les esprits doivent se calmer et nous verrons après», poursuit Tomamichel. Y aura-t-il des propositions et impulsions de la part des adversaires du projet afin de venir en aide à la région économiquement fragilisée? «Je n'y crois guère», conclut-il.

Des espoirs les plus prometteurs se sont brisés

Le «non» au projet du Locarnese est bien plus que la mort d'un projet régional, il a anéanti l'espoir de voir un jour un second parc national en Suisse. En 2000, Pro Natura, la plus ancienne organisation de protection de la nature en Suisse avait initié le débat en lançant sa campagne



Le Val d'Onsernone, ici avec vue sur Russo, Comologno et la gorge de l'Isorno aurait été au cœur du Parco Locarnese, un projet avorté. Photo: Keystone

«Créons un nouveau parc national». Le fait que la Suisse est à la traîne par rapport aux autres pays quant au nombre de parcs naturels d'envergure était alors à l'origine de l'initiative. Jetons un regard sur nos pays voisins au nord comme au sud: l'Allemagne compte vingt-quatre parcs nationaux, l'Italie en possède seize. La Suisse n'a qu'un seul parc national situé dans l'Engadine qui, en fait, est une réserve naturelle. À sa création en 1914, la Suisse s'est enorgueillie de son statut de pionnier. Le «Parc Naziunal Svizzer», comme il s'appelle en romanche vu son emplacement est le plus ancien parc national des Alpes et de l'Europe centrale. Mais il fut un cas unique dans l'histoire helvète.

Après l'initiative de Pro Natura, le Parlement suisse a mis en place les fondements légaux en vue d'un nouveau parc national en procédant à une révision de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites et en promulguant l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale. Il s'agissait en fait de promouvoir, grâce à une nouvelle génération de parcs nationaux, la protection de la nature en même temps que le développement économique. La population dans les vallées regardait toutefois d'un mauvais œil les réglementations qui encadrent la création d'un parc national. La résistance ne faisait que s'accroître quand furent connues les interdictions frappant les zones clés du parc, la chasse et la pêche et obligeant les personnes d'avancer sur les seuls sentiers balisés. De nombreux projets accueillis avec enthousiasme furent ainsi classés. Toujours est-il que les promoteurs se rabattaient alors sur des parcs régionaux moins réglementés. Il est vrai que, selon l'Office fédéral de l'environnement, quinze parcs naturels régionaux et un parc d'attraction naturel, reconnus par le gouvernement fédéral, ont vu ces dernières vingt années le jour en Suisse. Le parc naturel périurbain du Jorat (VD) est au stade de projet.

Dans la catégorie reine des espaces à protéger, à savoir les parcs nationaux, deux projets arrivés jusqu'aux urnes, ont échoué. Avant le «non» de cet été au projet du Locarnese, la population s'est prononcée contre le projet du parc national Adula prévu entre les cantons des Grisons et du Tessin. Le 27 novembre 2016, huit des dix-sept communes consultées ont rejeté le projet lors d'un référendum. Il est vrai qu'en Suisse, aucun projet d'envergure ne peut se réaliser sans qu'il soit démocratiquement légitimé dans les régions. La création d'un parc ne peut pas être dictée par la hiérarchie politique.

Aucun autre projet en vue

Bien que la préparation en amont des deux projets de parcs nationaux fût exemplaire comme par ailleurs la coopération entre les autorités locales, cantonales et fédérales, la méfiance et les craintes de la population ont eu le dessus. Dans les milieux proches de la sauvegarde de la nature et de l'environnement, la déception est grande et les perspectives à voir un jour un second parc national sont quasi nulles. «Aujourd'hui, il n'existe pas d'autre projet de parc national en Suisse», constate Silva Semadeni, conseillère nationale PS des Grisons et pendant longtemps présidente de Pro Natura.

Raimund Rodewald, gérant de la Fondation pour la protection (FP) et l'aménagement du paysage ne se résigne cependant pas. Il propose aux autorités de se réunir avec les adversaires des parcs nationaux dans

Des affiches en faveur et contre le projet du parc national du Locarnese. La lutte a été acharnée, typiquement suisse.





l'objectif de trouver une voie de sortie : «Après avoir passé dix ans à préparer le projet, il n'est pas envisageable de dire simplement: c'est comme ça. Quand un projet d'aménagement routier échoue, nous cherchons d'autres solutions». Il a d'ailleurs adressé un courrier à Doris Leuthard, conseillère fédérale compétente en la matière et aux autorités du Tessin.

Christian Stauffer, gérant du Réseau des parcs suisses se montre également déçu que ces deux projets aient échoué au référendum. Selon lui, dans l'immédiat, il n'y aura pas d'autre parc national en Suisse. Sur le long terme, pourtant, il en faudra: «En Suisse également, les grands espaces sont sous pression». L'opinion publique considère que rien n'est à ajouter en matière de protection environnementale. Elle ignore la nécessité de tels espaces protégés. Il convient maintenant de solliciter un débat national.

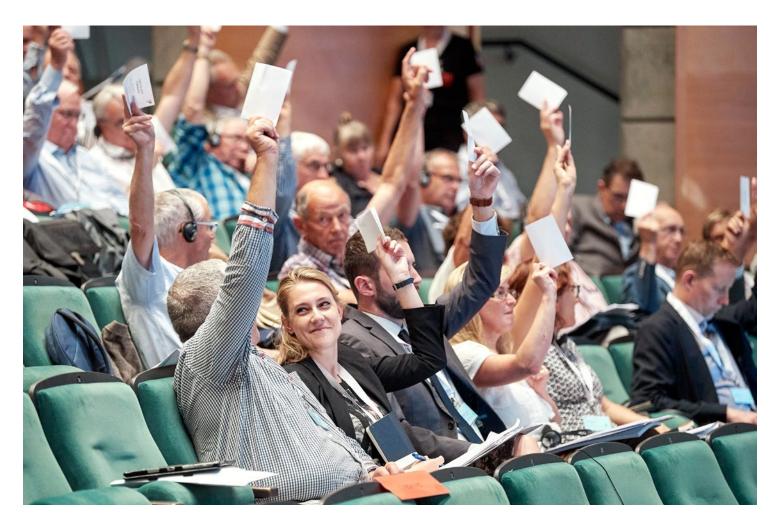
Contre les restrictions

Lors de l'élaboration de la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites et de l'Ordonnance sur les parcs d'importance nationale, le Club alpin suisse (CAS) a répété à plusieurs reprises que la rigidité des lois n'était pas justifiée d'un point de vue de la protection de la nature et pourrait entraîner de vives réactions dans la population locale: «Nos craintes que la loi soit trop sévère se sont avérées fondées», précise Philippe Wäger, chef du domaine Environnement et Développement territorial au CAS. Malgré ses réticences, la fédération nationale du CAS avait soutenu le projet du Locarnese.

Y a-t-il encore une chance de voir un jour un nouveau, un second parc national? L'Office fédéral de l'environnement souligne que les parcs se créent sur l'initiative d'une région. La possibilité de créer un parc national existe toujours, il suffira que la population locale porte un tel projet. La Suisse ne dispose cependant que de quelques rares régions susceptibles d'accueillir un parc national. Ce qui est certain, toute nouvelle révision de la loi en vigueur ne pourra être initiée que par le gouvernement ou le parlement.

«La Suisse sans l'Europe – l'Europe sans la Suisse»

En 2018, le thème de l'Europe a laissé son empreinte sur le Congrès des Suisses de l'étranger. C'était l'occasion de faire le bilan des relations bilatérales.



La Suisse sans l'Europe? L'Europe sans la Suisse? Ni l'un, ni l'autre, c'est ainsi que résume Remo Gysin, président de l'Organisation des Suisses de l'étranger (l'OSE) la situation à l'ouverture de l'assemblée plénière du Congrès des Suisses de l'étranger à Viège. Gysin: «Aucune des deux solutions n'est envisageable car la Suisse est un pays d'Europe comme tout autre pays européen.»

L'ambiance au centre de conférence à Viège où les délégués du monde entier se sont réunis pour discuter. Roberto Balzaretti, secrétaire d'État et directeur des Affaires européennes au DFAE, définit à Viège les grandes lignes de la position officielle de la Suisse: «Afin de garantir la prospérité de la Suisse, les relations avec l'Europe demandent à être renforcées sur le long terme tout en préservant simultanément la souveraineté de la Suisse.» Quant à l'ambiance actuellement tendue entre Berne et Bruxelles, il ajoute

qu'un accord devra être trouvé impliquant des concessions des deux côtés. Il serait risqué de camper sur ses positions et de faire marche arrière. Aussi bien la Suisse que l'UE devront faire preuve d'ouverture d'esprit et trouver des solutions.

«Plus que jamais, la Suisse et l'Europe sont liées l'une à l'autre. Il est temps de conclure un accord commun dans la mesure où un environnement

Organisation des Suisses de l'étranger (OSE)

Alpenstrasse 26 CH-3006 Berne Tél. +41 31 356 61 00 Fax +41 31 356 61 01 info@aso.ch www.aso.ch www.revue.ch www.swisscommunity.org



Nos partenaires:

educationsuisse Tél. +41 31 356 61 04 Fax +41 31 356 61 01 info@educationsuisse.ch www.educationsuisse.ch



Fondation pour les enfants suisses à l'étranger Tél. +41 31 356 61 16 Fax +41 31 356 61 01 info@sjas.ch www.sjas.ch



stable est dans l'intérêt de tous»: C'est ainsi que s'exprime Michael Matthiessen, ambassadeur de l'Union européenne auprès de la Suisse et de la Principauté du Liechtenstein. Matthiessen: «L'UE est le plus important partenaire commercial de la Suisse. Quand l'Europe va bien, la Suisse en profite.»

L'acharnement avec lequel le débat relatif aux relations avec l'Europe est mené en Suisse se reflète dans les prises de bec entre les participants du congrès de Viège. Les positions défendues en particulier par Lukas Reimann, conseiller national UDC et président de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) et Claude Nicati, membre du Nouveau mouvement européen suisse (NOMES) sont restées inconciliables. Ariane Rustichelli et Sarah Mastantuoni, directrices à l'OSE de conclure: «Le thème des relations entre la Suisse et l'Europe dépasse de loin un problème purement européen. Il revêt une dimension globale non seulement pour les conséquences qui en résultent pour la Suisse mais également pour ses aspects de politique nationale et étrangère et son économie.»

La relation entre la Suisse et l'Europe était également au cœur du mot d'ordre donné par le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) qui a rejeté avec 78 contre 12 voix l'initiative populaire «Le droit suisse au lieu de juges étrangers» (voir également l'aperçu des votations à venir en page 10). Une interprétation de la majorité obtenue au CSE: les Suisses de l'étranger seraient les premiers à ressentir les conséquences négatives de la préten-

L'objectif: d'ici à 2021, le vote électronique pour tous

Le Conseil des Suisses de l'étranger réagit à la critique qui enfle à propos du vote électronique et lance une pétition. Selon le CSE, le vote électronique serait le seul moyen pour garantir à l'ensemble des Suisses vivant à l'étranger la possibilité d'exercer leurs droits civiques.

172 100 Suisses vivant à l'étranger sont inscrits sur des listes électorales et participent de ce fait aux élections et au vote en Suisse. Souvent, c'est cependant un vœu pieux de penser pouvoir exercer ses droits: dans la mesure où le matériel de vote arrive souvent en retard, les électeurs vivant loin de leur patrie, sont dans l'impossibilité de participer aux élections.

Les Suisses vivant à l'étranger ne veulent plus se laisser faire. Lors de la séance du CSE qui s'est déroulée le 10 août 2018 à Viège, les délégués du monde entier ont décidé de lancer la pétition en ligne proposée par l'OSE demandant de faire rapidement du vote électronique un canal de vote ordinaire. Plusieurs délégués, ont souligné que le vote électronique serait le seul moyen de garantir aux Suisses vivant à l'étranger le droit de pouvoir exercer leurs droits civiques.

La pétition adressée au Conseil fédéral et à l'Assemblée fédérale demande expressément d'accorder d'ici à 2021 le vote électronique à tous les Suisses vivant à l'étranger. Afin de donner plus de poids à sa requête, l'OSE souhaite réunir 10 000 signatures. La date limite de la collecte en ligne des signatures est le 28 novembre 2018 (voir lien en bas de l'article). Dès que le délai sera venu à expiration – le 30 novembre 2018 – le résultat de la pétition sera remis à la Chancellerie fédérale.

www.evoting2021.ch

Contre l'oubli des victimes suisses du national-socialisme

Le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE) soutient massivement l'idée d'un lieu de mémoire destiné à honorer les victimes suisses de l'Holocauste.

Plus de 200 Suisses ont péri durant la Seconde Guerre mondiale dans les camps de concentration érigés par les nazis. Ils ont été exterminés dans les chambres à gaz, ils ont été tués par balle ou battus à mort. Durant ces dernières 200 années, aucun autre conflit meurtrier n'a coûté plus de victimes suisses. Plus de 700 autres ressortissants suisses ont survécu aux camps mais ont été marqués, à tout jamais, par les horreurs subies.

Ces événements sont largement méconnus. L'OSE demande de créer un lieu en mémoire des victimes. Dans le cadre du Congrès de Viège et lors de sa séance du 10 août 2018, le Conseil des Suisses de l'étranger s'est clairement exprimé en faveur d'un tel projet avec 120 voix pour, sans aucune voix contre.

Remo Gysin, président de l'OSE, souligne dans le débat qui a précédé la décision, que les Suisses de l'étranger demandent à raison le travail de mémoire depuis longtemps négligé. Ils sont d'ailleurs bien placés pour savoir que l'histoire de la Suisse ne n'arrête pas à la frontière.

À ce jour, aucun projet concret n'a vu le jour sans parler des moyens pour financer le lieu de mémoire. En s'appuyant sur la votation de Viège, L'OSE entend approfondir les pourparlers et nouer des contacts avec d'autres organisations intéressées. (MUL

due initiative d'autodétermination. Avant que le mot d'ordre soit donné, Carlo Sommargua, conseiller national PS/GE résume ainsi le vote de la majorité au CSE: «Cette initiative met en question l'engagement de la Suisse et comporte un risque pour la stabilité et la prospérité de la Suisse.»

Vous avez toujours la possibilité de consulter des extraits de la 96e édition du Congrès des Suisses de l'étranger qui s'est déroulé du 10 au 12 août 2018 à Viège: la vidéo enregistrée en direct reste accessible sur la page d'accueil de l'OSE (www.aso.ch). La date du prochain Congrès des Suisses de l'étranger est retenue. Le congrès se déroulera du 16 au 18 août 2019 à Montreux sous la devise «Quel monde pour demain?».

IMPRESSUM:

La «Revue Suisse», qui est destinée aux Suisses de l'étranger, paraît pour la 44º année en allemand, français, anglais et espagnol, en 14 éditions régionales, avec un tirage total de 425 000 exemplaires, dont 218 287 électroniques. Les nouvelles régionales paraissent quatre fois par an. La responsabilité pour le contenu des annonces et annexes publicitaires incombe aux seuls annonceurs. Ces contenus ne reflètent pas obligatoirement l'opinion ni de la rédaction ni de l'éditrice.

DIRECTION ÉDITORIALE: Marc Lettau (MUL), rédacteur en chef: Stéphane

Herzog (SH); Jürg Müller (JM); Simone Flubacher (SF), responsable des «news. admin.ch», Relations avec les Suisses de L'étranger, DFAE, 3003 Berne, Suisse. ASSISTANTE DE RÉDACTION: Sandra Krebs TRADUCTION: Schnellübersetzer GmbH DESIGN: Joseph Haas, Zurich IMPRESSION: Vogt-Schild Druck AG, 4552 Derendingen.

ADRESSE POSTALE: Éditeur/rédaction/ publicité: Organisation des Suisses de L'étranger, Alpenstrasse 26, 3006 Berne, tél. +41313566110, fax +41313566101, PC 30-6768-9.

E-mail: revueldaso.ch

CLÔTURE DE RÉDACTION DE CETTE ÉDITION: 2.8.2018 Tous les Suisses de l'étranger enregistrés auprès d'une représentation suisse reçoivent la revue gratuitement. Les personnes n'ayant pas la nationalité suisse peuvent s'abonner (prix pour un abonnement annuel: Suisse, CHF 30.-/ étranger, CHF 50.-). La revue sera expédiée aux abonnés directement de Berne, www.revue.ch

CHANGEMENT D'ADRESSE: prière de communiquer votre nouvelle adresse à votre ambassade ou à votre consulat; n'écrivez pas à Berne.



Conseils et aide pour une formation en Suisse

educationsuisse conseille les jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger sur les questions de formation – à partir du choix du parcours de formation au financement.

Les collaboratrices d'educationsuisse conseillent les jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger, ainsi que les élèves d'une école suisse à l'étranger, qui souhaitent suivre une formation en Suisse. Ce service de conseil gratuit en français, allemand, italien, anglais ou espagnol peut avoir lieu par e-mail ou téléphone. Le team informe sur les conditions d'admission à l'université, les connaissances linguistiques requises, la recherche d'une place d'apprentissage, les bourses d'études, le logement et beaucoup d'autres sujets encore. Un entretien est même possible, sur rendez-vous, auprès du bureau d'educationsuisse à Berne.

De plus, educationsuisse offre, en collaboration avec le Centre d'information et d'orientation professionnelle (BIZ) de Berne-Mittelland, des entretiens de conseil spécifiques sur l'orientation professionnelle et universitaire. Lors d'un entretien via Skype ou à Berne un conseil-ler qualifié aidera à clarifier le choix des études ou de la formation professionnelle. L'inscription pour ces entretiens payants se fait par educationsuisse.

Au moment où le projet d'un apprentissage ou des études universitaires en Suisse deviendra concret, il faudra répondre à de nombreuses questions pratiques. La question du financement de la formation doit aussi être clarifiée. Les taxes semestrielles universitaires ne sont pas tellement hautes en Suisse au contraire du coût de la vie qui est plus élevé que dans d'autres pays. En principe, ce sont les parents qui doivent prendre en charge la formation de leurs enfants. En conditions financières modestes il existe la possibilité de demander une aide financière cantonale (bourse d'études). La compétence en matière de bourse d'études pour les jeunes Suisses de l'étranger revient au canton d'origine. Au préalable, il faudra quand même vérifier la possibilité d'une bourse pour la formation à l'étranger dans le pays de résidence des parents. Parfois les universités ou fondations privées peuvent octroyer des aides financières subsidiaires.

educationsuisse aide à clarifier la possibilité d'obtenir une bourse d'études et offre le suivi du dossier des bourses d'études pour les jeunes suisses provenant de l'étranger. Enfin, educationsuisse peut elle-même, grâce à des fonds, octroyer des bourses ou des prêts d'études.

Pour plus d'informations vous pouvez contacter les collaboratrices d'*educationsuisse* via e-mail (info@educationsuisse.ch) ou par téléphone au No +41 (0)31 356 61 04.



Les offres proposées à la jeunesse l'hiver prochain

Camp de ski organisé pour les jeunes désireux de célébrer la nouvelle année à Valbella (GR), du 26/12/2018 au 04/01/2019

Les montagnes des Grisons attendent les participants avec un programme varié. Outre des cours de ski et de snowboard en petits groupes et un programme récréatif diversifié, les jeunes auront tout le loisir de faire connaissance avec les autres participants. Les jeunes sont encadrés par une équipe expérimentée et motivée. Cette offre s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 18 ans.

Camp de sport d'hiver pour adultes à Saas-Grund (VS), du 27/12/2018 au 05/01/2019

C'est la troisième fois que nous proposons un camp de sport d'hiver dans les Alpes valaisannes qui s'adressera aux jeunes adultes à partir de 18 ans et à tous ceux qui ont su rester jeunes. Cette année, le camp de ski et de snowboard est organisé à Saas-Grund. Voici un avant-goût de ce qui vous attend sur le site et le domaine skiable: www.ferienhaus-schoenblick.ch et www.saas-fee.ch

Cours d'allemand à Berne et cours de français à Bienne, du 07/01 au 18/01/2019

Quatre heures de cours le matin, des activités l'après-midi et une famille hôte dont l'accueil est chaleureux. Nous souhaitons inciter les participants à apprendre l'allemand ou le français qui, somme toute, font partie de nos quatre langues nationales.

Subventions

Le service de la jeunesse dispose de moyens financiers pour venir en aide aux participants à petit budget: www.swisscommunity.org/de/jugend/beitragsreduktion

Inscription

Il y a encore des places disponibles. Pour de plus amples détails relatifs aux offres et à l'inscription, veuillez consulter notre site Internet: www.swisscommunity.org/fr/jeunesse/offres-pour-la-jeunesse.

Soutien financier prodigué aux familles suisses de l'étranger

La Fondation pour les enfants suisses à l'étranger a pour objectif d'offrir à chaque enfant suisse vivant à l'étranger au minimum un séjour dans un camp en Suisse et ceci sans tenir compte de la situation financière de la famille.

Afin de relever ce défi, la FESE collecte chaque année des fonds réservés aux enfants demandeurs. La FESE encourage les familles ne disposant pas de moyens financiers suffisants de se faire connaître en complétant notre formulaire de demande. C'est ainsi que votre enfant pourra également bénéficier d'un séjour en Suisse.

Nous demandons aux familles désireuses de s'informer des possibilités et conditions pour bénéficier d'une réduction des coûts de bien vouloir s'adresser directement au Secrétariat de la FESE.

La FESE sera heureuse de pouvoir accueillir des enfants en grand nombre afin qu'ils puissent connaître au plus près leurs racines et s'immerger dans la vie de tous les jours en Suisse.



Vacances d'hiver pour les enfants de 8 à 14 ans

Notre camp de ski organisé pour les fêtes de fin d'année aux Diablerets dispose encore de quelques places de libre

Dates: de mercredi, 26 décembre 2018 à vendredi, 4 janvier 2019 Nombre de participants: 42

Coûts: contribution aux frais du camp CHF 900.-; Location des skis ou du snowboard: de l'ordre de CHF 150.-

Inscription

Pour de plus amples renseignements relatifs aux vacances d'hiver et pour accéder au formulaire d'inscription, veuillez aller sur http://sjas.ch/fr/. Une réduction des contributions pourra être accordée en cas de besoin. Sur demande, nous vous ferons parvenir la brochure d'information par voie postale. Les vacances d'hiver aux Diablerets (VD) sont la seule offre proposée par la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE) pour la saison d'hiver 2018/19.

DES SUISSES DE L'ÉTRANGER SUR INSTAGRAM



«La Suisse reste encore une sorte d'oasis politique»

Robert Woodrich, 32 ans, est né et a grandi au Canada. Il vit et dirige aujourd'hui une entreprise en Thaïlande. Mais ses racines ancestrales l'amènent à toujours considérer la Suisse comme une sorte de «seconde patrie».

Mon job: En 2016, j'ai eu l'occasion de travailler avec un cabinet américain de relations publiques au cœur de Bangkok. Ce poste m'a permis d'en apprendre davantage sur le paysage commercial régional, le réseautage. J'y ai commencé à préparer des plans à plus long terme. Après environ un an, j'ai sauté le pas pour fonder et diriger ma propre entreprise.

Ma Thailande: Par bien des aspects, je profite d'une meilleure qualité de vie en Thaïlande qu'au Canada. Par exemple, je peux me permettre d'engager une femme de ménage qui fait ma lessive. La nourriture est absolument fantastique, mais n'a pas grand-chose à voir avec celle que l'on trouve dans les restaurants thaï en Occident.

Ma Suisse: Mon image de la Suisse est probablement assez romantique – mes souvenirs les plus chers remontent à bien longtemps, alors que les choses ont changé depuis lors. Cependant, à une époque où les pays européens passent d'une crise à l'autre, la Suisse apparaît encore comme une sorte d'oasis politique.

Mon cœur: La Suisse me manque à cause de ce qu'elle représente pour moi – une époque où ma famille et moi étions réunis au même endroit. Aujourd'hui, nous sommes dispersés sur trois continents. D'un point de vue plus pratique, j'apprécierais certainement la propreté, les paysages naturels et la stabilité politique de la Suisse.

L'interview complète a été publiée sur swissinfo.ch, le service en ligne de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SSR/SRG, disponible en dix langues. Vous vivez aussi à l'étranger? Alors faites précéder vos photos Instagram du hashtag Instagram Ihre Bilder mit #WeAreSwissAbroad.

Être au chômage au retour au pays après un séjour dans un État tiers

Les personnes rentrées au pays après un séjour dans un pays hors UE/AELE pouvaient prétendre à des indemnités de chômage en Suisse dans la mesure où elles avaient travaillé 12 mois sur les derniers 24 mois, quel que soit le pays où elles avaient exercé leur activité. Depuis le 1er juillet 2018, des règles modifiées s'appliquent.

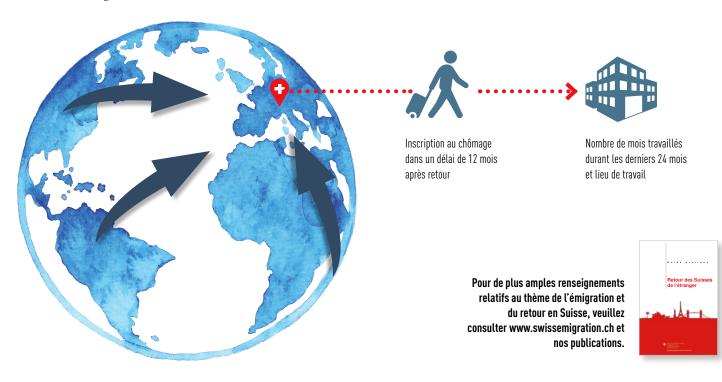
Lorsqu'un/e citoyen/ne suisse rentre au pays en provenance d'un pays ne faisant pas partie de l'UE/ l'AELE, il ou elle peut, en cas de chômage, s'inscrire au chômage dans l'année qui suit son retour. L'exigence la plus importante pour pouvoir prétendre à des indemnités de chômage est que l'inscription au chômage se fait au plus tard douze mois après le retour au pays. La personne requérante doit en outre être en possession d'une attestation établie par l'employeur confirmant qu'elle a travaillé douze mois minimum sur les derniers 24 mois. Si ces 12 mois de travail ont été effectué en Suisse, la personne pourra prétendre à une indemnité de chômage. Dans ce contexte, les règlements restent inchangés.

Ce qui est nouveau est l'obligation d'affiliation et de cotisation des rapatriés ayant travaillé durant au moins 12 mois à l'étranger. Ils devront en outre justifier d'avoir exercé durant six mois un travail salarié en Suisse, et ceci dans le cadre du délai des 24 mois.

Les personnes ayant travaillé plus d'un an et demi à l'étranger, sont tenues à leur retour de travailler au moins six mois en Suisse avant de pouvoir faire valoir une quelconque indemnité de chômage. Ce nouveau règlement peut causer des difficultés à certains rapatriés. Il est donc conseillé de budgétiser une réserve financière.

Toile de fond

Les modifications ont été apportées à la loi suite à la mise en œuvre de « l'Initiative populaire contre l'immigration de masse » (article 121b de la Constitution fédérale). L'article prévoit entre autres la restriction des droits aux prestations sociales auxquelles pourraient prétendre les immigrés en Suisse. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle, la loi sur l'assurance-chômage a également été modifiée – selon laquelle les Suisses rentrés de pays hors UE/AELE pouvaient faire valoir des indemnités journalières de la part de l'assurance-chômage.



HELPLINE DFAE

© en Suisse +41 800 24 7 365 © à l'étranger +41 58 465 33 33 E-Mail: helpline@eda.admin.ch Skype: helpline-eda

Conseils aux voyageurs

www.eda.admin.ch/voyages © en Suisse +41 800 24 7 365 © à l'étranger +41 58 465 33 33 www.twitter.com/travel_edadfae



Inscription en ligne pour les Suisses voyageant à l'étranger www.dfae.admin.ch/itineris



L'appli est disponible gratuitement pour iOS et Android Les trois études de cas ci-après illustrent la nouvelle législation en vigueur.

Étude de cas 1.

Madame Meier travaille depuis huit mois en Afrique du Sud. Avant son départ, elle travaillait dans un hôtel en Suisse. Au terme des huit mois passés en Afrique du Sud, elle rentre en Suisse. Pour l'instant, elle n'a pas encore retrouvé de travail. Pourra-t-elle prétendre à une indemnité de chômage?

Réponse: Oui, dans la mesure où Madame Meier peut justifier qu'elle a exercé durant douze mois une activité soumise à cotisation en Suisse. Elle devra cependant faire sa demande d'indemnité de chômage dans les quatre mois après son retour pour ne pas dépasser le délai limite des 24 mois.

Étude de cas 2:

Ayant travaillé durant 30 ans comme enseignante, Madame Dupont décide de faire un voyage autour du monde. Pendant un an, elle sillonne l'Amérique du Sud et s'installe en fin de compte en Argentine où elle accepte un poste d'enseignante. Dix mois après, elle est de retour en Suisse à la recherche d'un emploi. À son retour, Madame Dupont répond-elle aux nouvelles conditions de la loi sur le chômage?

Réponse: Non, car durant les derniers 24 mois, Madame Dupont n'a pas exercé de travail salarié sur une période assez longue. Elle ne pourrait faire valoir une indemnité de chômage que si elle avait travaillé douze mois en Argentine et pouvait, en outre, avant ou après son retour, attester d'un travail de six mois en Suisse.

Étude de cas 3.

Monsieur Muller travaille depuis trois ans au Brésil. Il décide de rentrer en Suisse. Il a du mal à trouver du travail. Peut-il prétendre à une prestation de l'assurance-chômage?

Réponse: Non, pas dans l'immédiat. À son retour et avant de faire une demande d'indemnité de chômage, Monsieur Muller devra exercer dans un délai d'un an une activité d'au moins six mois. soumise à cotisation en Suisse.

Responsable des pages d'informations officielles du DFAE: Simone Flubacher, Relations avec les Suisses de l'étranger Effingerstrasse 27, 3003 Berne, Suisse Téléphone: +41 800 24-7-365 ou +41 58 465-33-33 www.dfae.admin.ch, mail: helpline@eda.admin.ch

Votations populaires fédérales

Le Conseil fédéral est tenu de décider quatre mois avant la date de la votation populaire des objets à soumettre. Les objets suivants seront soumis à la votation du 25 novembre 2018:

- Initiative populaire du 23 mars 2016 «Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)»
- Initiative populaire du 12 août 2016 «Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)»
- Modification du 16 mars 2018 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales (LPGA) (Base légale pour la surveillance des assurés)

Dates des votations de l'année 2019: 10 février, 19 mai, 20 octobre, 24 novembre

Veuillez trouver l'ensemble des informations relatives aux objets à soumettre (brochure explicative des votations, comités, recommandations du parlement et du Conseil fédéral, vote électronique, etc.) sur www.admin.ch/votations.

Initiatives populaires

Avant clôture de la rédaction, les initiatives populaires fédérales suivantes ont été relancées (date limite de la collecte de signatures entre parenthèses):

- «Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative populaire contre l'élevage intensif)» (12 décembre 2019)
- «Prévoyance professionnelle Un travail plutôt que la pauvreté» (10 janvier 2020)

Veuillez consulter la liste des initiatives populaires en cours sur: www.bk.admin.ch > Droits politiques > Initiatives populaires > Initiatives en suspens





Walter Mittelholzer devant le Fokker lors du vol qui le mènera du 15 décembre 1929 au 28 février 1930 au Kilimandjaro

Le photographe volant

Walter Mittelholzer, fils d'un boulanger de Saint-Gall, fait un apprentissage en photographie. Ensuite, il intègre l'armée de l'air comme pilote avant de rejoindre l'aviation civile et de se distinguer comme pionnier de renom de l'aviation. Toute sa vie est consacrée à ses deux passions: l'aviation et la photographie. En 1926, il rejoint Le Cap en partant de Zurich à bord d'un avion amphibie en compagnie d'un géologue, d'un mécanicien et de l'écrivain René Gouzy. Le vol, une entreprise semée d'embûches, dure 76 jours. Mittelholzer mémorise chaque étape avec des photos qu'il envoie directement à des journaux et magazines en Suisse. Cofondateur en 1931 de la Swissair, il accède définitivement au rang de héros national.

L'exposition «Le photographe volant» dédiée à Mittelholzer se visite jusqu'au 7 octobre 2018 au Musée national suisse à Zurich: www.landesmuseum.ch. La bibliothèque de la EPFZ conserve les archives photographiques de Mittelholzer. Plus de 18 000 clichés sont disponibles en ligne. http://ba.e-pics.ethz.ch



Un portrait du barbier de Marrakech, pris lors du vol au Lac Tchad en 1930/31





La face nord de l'Eiger prise en 1919 à 3800 m d'altitude et les formations des dunes du Sahara en 1930



Mittelholzer livre à Haïlé Sélassié 1er, dernier empereur d'Éthiopie, un vieil avion hors service de la Swissair (1934)



Le pont de Pérolles, un ouvrage routier en béton, près de Fribourg, pris en 1926



Les pyramides de Gizeh, prises en 1929/30 lors du vol au Kilimandjaro

La disparition des crocodiles et de bien d'autres phénomènes

Au sommet, tout en doutant de soi



MARTIN MEYER: «Gerade gestern: Vom allmählichen Verschwinden des Gewohnten», Éditions Carl Hanser, Munich 2018, 320 pages, CHF 36.90

Il y a longtemps, il existait des crocodiles au Saint-Gothard. Il ne s'agissait pas de frais reptiles mais des locomotives des trains de marchandises d'une puissance inimaginable. Elles devaient leur nom à la forme de leurs deux longs châssis articulés, puissamment motorisés. Quand un de ces mastodontes grimpait péniblement les rampes, ponts, tunnels hélicoïdaux de l'ancienne ligne ferroviaire du Saint-Gothard, le moment était au recueillement: «La rotation des tringleries produisait un vacarme strident rythmé, la section centrale semblait vibrer et tanguer sans relâche. (...) Leurs feux se détachaient sur le paysage qu'ils scrutaient, attentifs». Dans les années 80 pourtant, ces reptiles devaient s'effacer devant le progrès technique.

Martin Meyer part dans les 86 petits textes du livre sur la trace du passé et fait revivre toute sorte de techniques, objets, habitudes, usages, modes, phénomènes culturels, locutions et curiosités disparus ces dernières dix, vingt ou trente années. Des choses et événements qui hier encore *Gerade gestern* (titre du livre) étaient présents. L'occasion pour Meyer, né en 1951, de laisser vagabonder ses pensées à la recherche de ce qui nous a entourés et qui a progressivement disparu.

«Peu à peu» est la notion clé chez Meyer: les grands bouleversements soudains et imprévus sont rares dans notre histoire. Les changements dans notre vie de tous les jours s'opèrent imperceptiblement jusqu'au jour où nous constatons que quelque chose a disparu. Le fumeur de pipe par exemple qui n'arpente plus nos rues. Ou bien le playboy dont la notion même a disparu. Malgré le smartphone et l'addiction au selfie, vous pouvez encore acheter des cartes postales. Mais pour combien de temps encore trouverons-nous ces petits bonjours venus tout droit des vacances dans nos boîtes à lettres?

L'objet de chacun des courts textes sert souvent de point de départ pour mieux observer et pour y réfléchir. Même la face nord de l'Eiger n'échappe pas à Meyer et l'inspire à développer des considérations sur l'existence. À une époque, le rocher haut de 1800 m constituait «la coulisse parfaite de l'imaginaire de l'horreur», ne fut-elle pas le théâtre d'innombrables drames épiques observés par le public. Mais la vaste scène alpine n'est plus et à un moment donné, même la face nord a disparu. Les alpinistes ne luttent plus durant des jours entiers pour se rendre maître de la verticale. Grâce à leurs équipements haut de gamme, ils traversent la paroi parfois en quelques heures.

Meyer n'est ni nostalgique ni pessimiste culturel. Toujours est-il que l'auteur ne peut s'affranchir d'une légère mélancolie délicatement emballée dans des textes magnifiques.

JÜRG MÜLLER



SEBESTIAN BOHREN
J. S. Bach:
Sonatas & Partitas, BWV
1004–1006, RCA/Sony 2018.
Equal: Beethoven:
Concert pour violon,
Mozart et Schubert,
Chamber Artists, Sony 2015

Il a le verbe flamboyant ce qui lui donne parfois un air prétentieux. Effectivement, si l'on n'est pas tout ouïe en écoutant le violoniste Sebastian Bohren, né en 1987 à Winterthur, on pourrait le prendre pour un maître de l'exagération, imbu de sa personne. Ce serait cependant mal le connaître. Malgré ses succès, que ce soit au sein du «Quatuor Stradivarius» ou comme soliste: Ses succès sont le fruit d'innombrables nuits passées à douter de soi, de moments d'abattement qu'il ne cache pas à son interlocuteur. Mais quand un musicien ne doute plus, alors, il ne devrait plus toucher à son instrument. Bohren n'est pas de ceux-là. Il cherche, triomphe et – rejette.

Cet été, il a fait ses débuts au Festival de Lu-

cerne. Il a enregistré une Sonate pour violon seul et deux partitas de J. S. Bach: le CD est un des sommets de la littérature violonistique – des œuvres empreintes de sobriété et de perfection. Bohren les joue avec une évidence rayonnante. Le son est plein, le coup d'archet puissant, le violoniste fait preuve d'une relecture maîtrisée de ce que peut être la transposition de la polyphonie sur quatre cordes. Mais le doute persiste et est perceptible, il s'égare pour revenir d'autant plus puissant et détendu. C'est comme s'il se posait la question: «Et si j'empruntais cette voie qui pourrait mener au ciel?»

Il y a trois ans, Bohren relevait un autre grand défi pour violonistes. Pour l'enregistrement du CD, il se fondait littéralement dans le Concerto pour violon de Ludwig van Beethoven: en exprimant son immense respect vis-à-vis de l'œuvre favorite de tous les violonistes – et sa connaissance profonde des enregistrements de ses grands précurseurs: Gidon Kremer, Anne-Sophie Mutter, Nathan Milstein, etc. Il a réussi à s'affirmer en créant quelque chose qui lui est propre. Afin de s'évader de l'ambiance stérile du studio, l'orchestre et le soliste se sont exilés durant une semaine sur l'île de Rheinau. Durant les répétitions auxquelles le public était convié, les musiciens tentaient de se dépasser. Satisfait, Bohren constata : «Le public doit sentir que les gens qui sont là à l'œuvre jouent pour leur survie.»

Tout en se morfondant et étant assailli de doutes, Bohren connaît ses forces. Il sait que la modestie n'est pas la vertu requise pour être le meilleur des violonistes. Lorsque l'on assiste à un concert de Bohren, on se trouve face à un artiste qui exprime sa vénération devant l'œuvre telle une profession de foi. Bohren lutte avec l'œuvre, la cajole, la conteste et se fond en elle: il vénère l'œuvre dans chacun de ses sons, aussi bien sur le CD de Beethoven que sur le nouveau CD de Bach. Si vous aimez la perfection lisse, abstenez-vous.

Sélection Nouvelles 31

Dimitri Rougy



Un jeune activiste fait éclater une petite révolution: C'est ainsi que se résume l'histoire de Dimitri Rougy, âgé de 21 ans. Depuis mars 2018, ce jeune militant «à son compte», étudiant en sciences culturelles et quasi inconnu en Suisse, s'est mû en star de la scène politique helvète. Faisant pratiquement cavalier seul, il organise le référendum contre les détectives sociaux qui sera voté le 25 novembre 2018. (voir page 12). Mais revenons en arrière: Sibylle Berg s'attaque sur Twitter à la loi sur la surveillance des assurés, adoptée en mars 2018 par le parlement. Rougy ne se laisse pas prier. Il se met en rapport avec des partis et organisations, en vain, personne ne veut de son référendum. Qu'à cela ne tienne, se disent Berg et Rougy.

En maître des réseaux sociaux, Rougy doit réunir 50 000 signatures en trois mois. Le mini-groupe de choc, soucieux de respecter les règles démocratiques, collecte via une plate-forme argent et signatures. Les premiers 11 000 supporteurs en ligne soutiennent le mouvement. Le 5 juillet 2018, 55 861 signatures sont réunies. Et c'est bien la première fois qu'une collecte de signatures en faveur d'un référendum réussisse via les réseaux sociaux. Les politologues parlent d'une potentielle vague de fond dans la mesure où ce ne sont plus les grands partis seuls et organisations, aptes à déclencher un référendum mais également, grâce à la démocratie numérique, des initiatives citoyennes spontanées.

Dimitri Rougy n'est pas un novice en politique. Avec une collègue, il fonde le Parlement des jeunes de l'Oberland bernois et siège pour le Parti socialiste au parlement communal d'Interlaken. Le jeune homme bien remuant organise la manifestation contre Donald Trump au Forum Économique Mondial 2018 de Davos et, après les attentats de novembre 2015 à Paris, il envisage quasi tout seul l'illumination du Palais fédéral de Berne aux couleurs de la France. Pour l'instant, il s'ingénie à égayer la politique intérieure helvétique de quelques taches de couleur qui ne passeront pas inaperçues.

La Suisse, championne du monde de l'innovation

La Suisse a été élue pays le plus innovant du monde – et ceci pour la huitième fois de suite. Vous pourrez consulter à cet effet le classement publié chaque année par l'Organisation Mondiale de Propriété intellectuelle (l'OMPI). Les critères pour la nomination du lauréat sont entre autres les investissements élevés, attribués à la recherche et au développement ainsi que les prestations technologiques de pointe réalisées. La Suisse a su marquer des points dans le domaine des brevets et de la propriété intellectuelle. La Suisse est suivie par les Pays-Bas, la Suède, la Grande-Bretagne et Singapour. [JM]

Plus moderne, plus colorée et plus équilibrée

Tous ceux qui ont voté le 23 septembre ont remarqué: le Conseil fédéral a modifié le mode d'information sur les objets soumis au vote. La nouvelle brochure explicative des votations est toujours habillée de rouge, couleur associée à la Confédération, alors que le contenu a été revu. Une rubrique «En bref» s'adresse aux lecteurs et lectrices pressés qui souhaitent s'informer d'un coup d'œil. Les comités qui soutiennent une initiative ou un référendum disposeront chacun de la même place pour détailler leurs arguments et seront désormais placés sur un pied d'égalité avec le Conseil fédéral: les informations sont ainsi politiquement plus équilibrées. Le Conseil fédéral souhaite tenir compte des nouvelles habitudes de lecture et approfondir les connaissances des votants en la matière.

Le moustique-tigre envahit la Suisse

Initialement originaire des régions tropicales d'Asie du sudest, le moustique-tigre s'est, entretemps, répandu à travers le monde suite aux transports de marchandises et au tourisme. La Suisse n'en fait pas exception. Il y a plus de vingt ans, le moustique-tigre s'est installé dans le Tessin. Aujourd'hui, il a traversé les Alpes vers le nord. Récemment, il a été aperçu dans la région de Bâle. Le moustique-tigre est vecteur de maladies telles le virus Zika ou la dengue – des maladies guère présentes en Suisse de sorte que le risque d'infection est faible.

La Suisse transpire

L'été qui touche à sa fin bat un record météorologique critique en Suisse. Dans de nombreuses régions, les températures sont supérieures aux pics enregistrés en 2003. La situation est d'autant plus problématique que les précipitations se font attendre. Les météorologues parlent de l'été le plus sec depuis 100 ans ce qui augmente considérablement le risque d'incendie en forêt. Les conséquences pour l'agriculture suisse sont à ce jour impossibles à évaluer. La température des cours d'eau anormalement élevée dans certaines régions menace la faune locale comme les poissons. Suite à la canicule, la puissance de certains réacteurs refroidis à l'eau de rivière a dû être baissée afin d'éviter une surchauffe.





